



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation

Étude des crédits du ministre délégué aux Pêcheries

Le mercredi 19 avril 1989 - No 19

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

recu le
89 08.15

Table des matières

Remarques préliminaires M. Yvon Picotte	CAPA-697
Développement des pêches maritimes	
Budget alloué	CAPA-701
Crédits périmés	CAPA-702
Privatisation des centres de services	CAPA-703
Gestion des ressources, développement et administration	CAPA-705
Accès à la zone de 200 milles	CAPA-708
Normalisation des usines de transformation	CAPA-720
Loi sur la transformation des produits marins	CAPA-722
Rachat des permis de pêche commerciale au saumon	CAPA-724

Autres intervenants

M. Maurice Richard, président

M. Hubert Desbiens

M. Georges Farrah

M. André Beaudin

* M. Robert Lemieux, ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

* Témoin interrogé par les membres de la commission

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0623-0102

Le mercredi 19 avril 1989

Étude des crédits du ministre délégué aux Pêcheries

(Seize heures trente-quatre minutes)

Le Président (M. Richard): À l'ordre, s'il vous plaît!

Il me fait grand plaisir de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues. Je vais vous rappeler la raison pour laquelle on est ici: Procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'année financière 1989-1990. Je vous rappelle que, selon l'ordre de l'Assemblée nationale, nous disposons d'une enveloppe de trois heures - entre parenthèses, on n'est pas obligés de la prendre - pour les crédits du programme 10 relevant du ministre délégué aux Pêcheries, M. Picotte.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata) est remplacée par M. Forget (Prévost).

Le Président (M. Richard): Félicitations, M. Forget! On vous souhaite la plus cordiale des bienvenues. M. le ministre, est-ce que vous avez des commentaires préliminaires?

Remarques préliminaires

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Oui, M. le Président, merci beaucoup. Les pêches commerciales, comme chacun le sait, représentent un petit secteur de l'économie québécoise, mais non moins important. Toutefois, la pêche commerciale représente l'activité économique de base dans les régions maritimes du Québec. C'est grâce à elle que l'on n'assiste pas à un dépeuplement plus marqué de ces régions. Il est important de rappeler que la population des régions maritimes du Québec est équivalente à celle des régions maritimes du Nouveau-Brunswick. Dans ces régions, les pêches et l'aquaculture sont une des préoccupations de tous les jours et de tout le monde.

L'année 1988 a été une année difficile pour les pêches commerciales tant au Québec que dans les autres provinces maritimes du Canada et même dans des pays d'Europe du Nord, comme la Norvège. Après une année record, en 1987, aussi bien en ce qui concerne les volumes débarqués que les valeurs des expéditions des usines de transformation, nous avons assisté en 1988 à un réajustement important dans les prix du poisson de fond et à des réductions sensibles pour toutes les espèces pêchées au Québec, à l'exception du crabe des neiges. La forte croissance des prix des produits de la mer en 1987, en particulier des poissons de fond sur le marché des États-

Unis, principal débouché pour nos produits, a provoqué un arrêt de la croissance de la demande des consommateurs. Cette croissance avait été soutenue au cours des dernières années grâce à une préoccupation plus grande des Nord-Américains pour une alimentation plus équilibrée et plus saine. En plus de cet arrêt de la croissance, les grossistes et les distributeurs des États-Unis se sont tournés vers d'autres fournisseurs, en particulier les pays d'Amérique du Sud et la côte nord-ouest des États-Unis où la pêche industrielle de la goberge de l'Alaska est en plein développement.

Toutefois, grâce aux résultats exceptionnels de 1987, l'industrie québécoise des pêches a réussi à passer l'année 1988 sans que des difficultés majeures n'obligent le gouvernement à intervenir massivement dans le secteur.

L'industrie des pêches québécoises qui exporte la majeure partie de sa production, c'est-à-dire 70 %, est très vulnérable aux fluctuations du marché international. Les entreprises de transformation qui ne possèdent pas de marge de manœuvre répercutent très rapidement toute baisse dans les prix de leurs produits en réduisant les prix offerts aux pêcheurs pour leurs captures.

Le gouvernement, conscient de cette faiblesse et appréhendant les difficultés rencontrées en 1988, a pris l'initiative, dès l'automne 1987, d'inciter les entreprises de transformation de poissons de fond à se regrouper dans un consortium de vente, de façon à représenter une force plus importante sur le marché. Tout au long de 1988, le ministère a soutenu, avec la Société québécoise des pêches, les réflexions des entreprises qui avaient accepté d'envisager un tel consortium. Ces efforts ont abouti à la création de la société Socomer qui, en 1989, commercialisera tous les produits de six entreprises par l'intermédiaire d'un courtier unique. La Société québécoise des pêches garantira 3 000 000 \$ d'une marge de crédit d'un total de 10 000 000 \$ pour ce consortium.

De plus, dans le cadre du volet marketing du programme d'Aide au développement des entreprises de transformation de produits bioaquatiques, il a été offert des aides de près de 140 000 \$ à des entreprises ou à des associations pour qu'elles améliorent la promotion de leurs produits. En 1989-1990, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation continuera à soutenir les efforts des entreprises de transformation dans le domaine de la commercialisation et du marketing des produits de la pêche.

Il compte s'attaquer, en 1989-1990, en consultation avec les représentants du secteur, à l'élaboration d'une politique de restructuration du marché des débarquements. Ceci représente une

entreprise de taille qui n'aboutira pas, sans doute, avant deux ans. En ce qui concerne ce marché, c'est en 1988 que la Loi sur la transformation des produits marins, qui exige que les captures débarquées au Québec y subissent un minimum de transformation avant de quitter le territoire, a été appliquée sur toute une saison de pêche. Les inspecteurs chargés de ce travail ont agi plus dans un esprit de persuasion du milieu que dans un esprit de coercition. Une tournée de consultations a été organisée durant l'hiver et a conduit le ministère à exempter, pour 1989, certaines espèces débarquées en faible quantité et les régions dépourvues d'installations de transformation d'une exigence de transformation minimale au Québec. De plus, un comité, composé de représentants de l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, de l'Association québécoise des industriels de la pêche et du ministère, effectuera un suivi de l'application de la loi au cours de la prochaine saison.

Le ministère a terminé, en 1988, un essai, avec des entreprises de transformation et une chaîne de magasins de détail, de commercialisation de filets frais de haute qualité avec date de péremption. Cette expérience de commercialisation de produits marins québécois de haute valeur a eu des résultats encourageants et devrait conduire à des développements intéressants en 1989. Le ministère cherchera à soutenir des initiatives d'amélioration de la pénétration des produits de la pêche d'ici sur le marché québécois.

En ce qui concerne l'action du ministère dans le domaine de la transformation des produits marins, l'année 1988 a été principalement marquée par la poursuite de la mise sur pied des projets d'usines sur la Basse-Côte-Nord, prévus dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches, signée en 1987. C'est ainsi que des aides financières ont été autorisées pour près de 3 300 000 \$ pour la construction de salines à Blanc-Sablon, Rivière-Saint-Paul et Harrington.

À cause de la situation difficile sur les marchés du poisson de fond, le ministère a suivi avec attention l'évolution des inventaires dans les usines de produits marins congelés. Toutefois, après le constat d'une légère reprise des transactions aux États-Unis à la fin de l'automne 1988, il a été décidé de ne pas intervenir de façon systématique. Cependant, le ministère a donné un avis favorable à une intervention de la Société de développement coopératif dans le cas de la Coopérative des pêcheurs de Carleton et a encouragé la Société québécoise des pêches à soutenir le groupe Purdel dans l'achat du reste des actions de la société Ajipêche, de Sept-Îles.

C'est en 1988 que le programme de développement du secteur de la transformation des produits bioaquatiques a commencé à être offert aux entreprises de transformation. Il a pour but de les encourager à améliorer leur gestion et la

diversification de leur production. Nous envisageons de modifier ce programme pour l'exercice 1989-1990, de façon à le rendre plus souple et plus incitatif, en particulier en ce qui concerne l'engagement d'un personnel d'encadrement qualifié et la fabrication de produits surtransformés. C'est ainsi qu'on prévoit, pour l'année qui débute, des engagements de près de 450 000 \$ dans ce programme. De plus, on prévoit des dépenses de transfert de l'ordre de 3 000 000 \$ pour compléter le développement des infrastructures de transformation de la Basse-Côte-Nord, et des projets spéciaux dans les autres régions maritimes.

Enfin, la Direction de la recherche scientifique et technique a conduit des expérimentations sur l'ensilage comme procédé de récupération et de conservation des sous-produits de la transformation du poisson, en collaboration avec le Centre québécois de valorisation de la biomasse. De plus, elle a accueilli et encadré dans ses locaux six entreprises désireuses de mettre au point des produits de deuxième et troisième transformation. Ces activités ont représenté des déboursés de 1 000 000 \$. Les travaux de cette direction dans le domaine de la transformation se poursuivront dans les mêmes axes en 1989-1990, avec un budget similaire.

Pour conclure sur le domaine de la transformation des produits marins, il est évident que ce secteur vivra une année difficile en 1989, alors que le volume et la valeur des expéditions devraient tout juste se maintenir au niveau de 1988, soit à environ 175 000 000 \$. Cette année sera d'autant plus critique que le nombre d'entreprises de transformation s'est accru sensiblement au cours des années 1985-1987 à la faveur de la croissance des prix et dans l'espoir de profits intéressants réalisés dans le secteur de la transformation. Il est inévitable qu'une certaine consolidation se produise, et il est essentiel que les entreprises redoublent leurs efforts pour améliorer la qualité de leur gestion et s'assurent ainsi de bases financières plus saines. Pour sa part, le ministère veillera à ce que ne s'implantent, à l'avenir, que des entreprises qui seront un atout supplémentaire pour le secteur.

Les conséquences des difficultés d'écoulement des produits transformés ont amené en 1988 une chute importante des prix payés aux pêcheurs: 26 % pour la morue, 28 % pour la crevette, 17 % pour la plie et 43 % pour le flétan du Groenland. Seul le crabe a échappé à cette diminution qui a ramené les prix payés au débarquement en 1988 à des montants du même ordre que ceux de 1986. En plus, les volumes de débarquements de morue de la flotte côtière ont continué leur diminution amorcée en 1985. C'est ainsi qu'en 1988 les débarquements totaux sont du même ordre qu'en 1986 en volume. Toutefois, leur valeur s'est accrue de 14 % par rapport à cette même année à cause de l'augmentation du prix du crabe.

La diminution des prix et des volumes débarqués a particulièrement touché ceux des pêcheurs côtiers de la Côte-Nord qui ne possèdent pas de permis de pêche au crabe ou au homard. Elle a aussi touché les propriétaires de chalutiers de poissons de fond de construction récente qui se retrouvent avec des obligations importantes de remboursement. La valeur de l'activité de la pêche à la morue, la principale espèce pour ces bateaux, a régressé de 40 % de 1987 à 1988 et on estime que cette situation perdurera en 1989.

(16 h 45)

Cette baisse des revenus se combine à une augmentation graduelle de l'effort de remboursement des hypothèques maritimes. Dans ces circonstances, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre, sur une base optionnelle et temporaire d'un an, de limiter la retenue à la source à des fins de remboursement des hypothèques maritimes à 20 % de la valeur des prises. En cours de saison, la situation de l'ensemble de la flotte qui dirige son effort vers le poisson de fond sera réexaminée à la lumière de l'introduction des contingents individuels par Pêches et Océans Canada et des possibilités de rationalisation qu'offre ce nouveau mode de gestion.

Il est évident que ces difficultés financières ont ralenti le rythme actuel des démarches d'aide pour la construction de bateaux de pêche. Par contre, l'effort de renouvellement de la flotte semi-hauturière québécoise a connu un rythme soutenu depuis plusieurs années. Au total, 90 bateaux ont été construits depuis 1985-1986 pour des investissements globaux de 63 000 000 \$. Après l'année record de 1987 avec 42 signatures de contrats pour la construction de bateaux de plus de 10,7 mètres, on a assisté à une forte diminution, avec treize signatures en 1988. On estime à une dizaine le nombre de contrats qui seront signés en 1989-1990. Toutefois, les déboursés en subventions aux intérêts devraient passer de 1 500 000 \$ en 1988-1989 à 3 300 000 \$ pour l'année 1989-1990.

En ce qui concerne la pêche côtière - bateaux de moins de 10,7 mètres - des aides pour un montant global de 630 000 \$ ont été versées à près de 340 bénéficiaires. Il est prévu que le total de ces aides sera de 700 000 \$ en 1989-1990. Par contre, le ministère a renforcé, en 1988-1989, son programme d'aide aux associations du secteur des pêches et de l'aquaculture. C'est ainsi que des déboursés de 158 000 \$ ont eu lieu en 1988 à ce titre et que l'on envisage des dépenses de 240 000 \$ pour le prochain exercice.

Le domaine des pêches commerciales est l'un des rares secteurs économiques où les associations ont encore du mal à jouer leur rôle de représentant auprès des gouvernements. Cela est pourtant très important dans le cadre de consultations fédérales sur la répartition des contingents entre les flottes du golfe. À ce

chapitre, j'estime que nos efforts sont sur le point de porter fruit. Dans le cadre de l'Entente auxiliaire Québec-Canada sur le développement des pêches, le Québec s'était engagé, en juin 1987, à encourager, conjointement avec le gouvernement fédéral, le développement des pêches commerciales dans le Québec nordique. C'est ainsi qu'en 1988 le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a approuvé des engagements pour des projets dans cette vaste région pour un montant global de 585 000 \$ et a réalisé des dépenses de près de 90 000 \$ à ce titre pour le même exercice. Le projet le plus notable vise à faire évaluer par des autochtones le potentiel de la pêche commerciale du corégone et de l'esturgeon jaune dans le lac Waswanipi. On prévoit des dépenses de l'ordre de 350 000 \$ en 1989-1990.

Au total, il est demandé des crédits de 5 000 000 \$ au chapitre des dépenses de transfert en 1989-1990 pour le développement de l'exploitation commerciale des ressources halieutiques, un accroissement de près de 1 600 000 \$ par rapport à l'année écoulée. Au titre des dépenses en capital, toujours pour le développement de l'exploitation, il est demandé des crédits de 3 500 000 \$ pour remplir les engagements prévus dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches. Il s'agit de la construction du centre de services pour bateaux de pêche de La Tabatière et du démarrage de celui de Sept-Îles. En 1988-1989, le ministère a achevé l'agrandissement des centres de services de Newport et de Cap-aux-Meules et presque terminé l'approvisionnement en eau salée du parc industriel de cette dernière ville pour un montant total de 1 800 000 \$.

Si le ministère est toujours présent dans les investissements destinés au développement des infrastructures et équipements de services aux pêcheurs, il a continué, en 1988-1989, et il continuera, en 1989-1990, sa politique de remise de ces équipements au milieu des pêches. Il est prévu que le centre de services pour bateaux de pêche de Sept-Îles sera géré par une corporation regroupant les pêcheurs de la région. Normalement, à la fin de l'exercice 1989-1990, le ministère ne sera plus engagé que dans l'opération du centre de services pour bateaux de pêche de Blanc-Sablon et dans la gestion des parcs industriels de pêche. Pour ces derniers, ces démarches continueront auprès des municipalités.

Il n'en demeure pas moins que le ministère sera très attentif à la situation financière des pêcheurs au cours de la saison 1989. Il procédera à un examen de la pêche côtière en particulier pour la Côte-Nord pour voir, d'une part, comment aider les pêcheurs à tirer profit des nouveaux permis annoncés récemment par le fédéral et, d'autre part, pour proposer une politique de rationalisation de ce secteur.

Pour ce qui est de la pêche semi-hauturière, les nouvelles politiques fédérales d'allocation individuelle de poissons de fond et d'émission de

permis entraînent une révision de la politique d'évaluation des demandes d'aide pour la construction de bateaux de plus de 10,7 mètres.

Toujours en ce qui a trait à l'exploitation des ressources halieutiques, le ministère a pour mandat de développer la pêche commerciale en eau douce. En 1988, les captures commerciales d'espèces d'eau douce et diadromes représentaient une valeur de 3 800 000 \$, avec en tête l'anguille, pour un montant de 1 300 000 \$.

Le développement de la pêche commerciale dans les eaux intérieures doit se faire en harmonie avec l'existence de la pêche récréative. L'objectif du ministère est, d'une part, de structurer les activités existantes, en particulier au lac Saint-Pierre, et, d'autre part, d'établir le potentiel de certaines espèces d'eau douce, principalement dans les lacs et grands bassins du nord de la province. À ce titre, le ministère compte effectuer des dépenses de 540 000 \$ en 1989-1990.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales dans le domaine des pêches, l'année 1988 a été surtout marquée par deux points. D'abord, la revendication pour le Québec d'une part équitable des bénéfices provenant de l'extension de la zone canadienne de pêche de 200 milles en 1977 et l'obtention pour les industriels du Québec de contingents de pêche hauturière de poissons de fond. Deuxièmement, le soutien des pêcheurs semi-hauturiers québécois dans leurs revendications d'un programme d'allocation individuelle de poissons de fond.

En ce qui concerne le deuxième point, les actions conjointes du Québec et des pêcheurs ont porté fruit. Il y a quelques jours, le ministre des Pêches et Océans a annoncé la mise en place d'un tel programme dès 1989. Ceci devrait permettre aux pêcheurs concernés de mieux planifier leur saison de pêche, de réduire leurs coûts de capture et, ainsi, de mieux faire face à des prix stagnants au débarquement. De plus, les entreprises de transformation de poissons de fond pourront négocier avec les pêcheurs des calendriers de débarquement favorisant une utilisation plus rationnelle de leurs équipements et une production de qualité plus contrôlée.

Le ministère, de concert avec les associations de pêcheurs concernées, compte poursuivre en 1989 la revendication de contingents individuels, pour les chalutiers semi-hauturiers, pour d'autres espèces comme le sébaste et la crevette.

Il poursuivra aussi ses actions en ce qui concerne la pêche hauturière du poisson de fond dans les 200 milles et le rétablissement de l'équité entre les provinces à ce sujet. Il s'agit là d'un dossier difficile, mais qui me tient à coeur. La révision récente de l'évaluation faite par les biologistes des pêches du gouvernement fédéral de l'état de santé du stock de morue du nord a conduit à un plan de gestion de la pêche de ce stock avec lequel nous sommes en total désaccord. Le ministère étudiera avec attention les conclusions et les recommandations du comité

créé pour réviser les méthodes de travail des biologistes du ministère des Pêches et Océans et la remise en cause éventuelle de leur évaluation de l'état du stock.

L'obtention de contingents hauturiers de poissons de fond est un gain essentiel pour accroître la stabilité des entreprises de transformation des poissons de fond du territoire maritime du Québec, lesquelles ne fonctionnent actuellement que quelques semaines par an.

J'aimerais maintenant, pour terminer, vous exposer les principales interventions du ministère dans le domaine de l'aquiculture commerciale. Il s'agit d'un secteur d'activité économique en pleine croissance dans les pays d'eau froide. Il existe une vieille tradition de production aquicole au Québec, mais elle était restée, jusqu'à présent, orientée vers la production pour l'ensemencement des lacs et des rivières. Aujourd'hui, le Québec doit prendre le virage qui pourrait le conduire à moyen terme à une production annuelle de poissons, de crustacés et de mollusques d'élevage équivalente à la valeur des débarquements de la pêche commerciale où les espoirs de croissance à long terme sont plafonnés au mieux à 150 000 000 \$. Tout est à faire dans ce domaine, tant sur le plan de l'innovation et du transfert de technologie que sur le plan réglementaire, sur celui des investissements et sur celui de la formation.

En 1988, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a consacré un budget de près de 2 000 000 \$ à des travaux de recherche en aquiculture portant, entre autres, sur le pétoncle, la moule, l'écrevisse et les salmonidés. Il a aussi procédé à des inventaires du potentiel hydrique en Gaspésie et en Abitibi. Il continuera dans les mêmes orientations au cours de 1989-1990 et procédera à des investissements à Grande-Rivière pour aménager, entre 1990 et 1991, des équipements d'expérimentation en aquiculture.

Dans le domaine réglementaire, c'est en 1989 qu'aboutiront les efforts du ministère pour établir un cadre de commercialisation de l'omble de fontaine et du saumon d'élevage qui assurent une protection contre le braconnage, tout en autorisant le développement de la production. Les efforts de concertation seront poursuivis dans ce domaine avec le MLCP pour accroître la liste des espèces pouvant être commercialisées pour adapter le règlement de zonage aquicole aux nouvelles réalités de l'aquiculture, tout en assurant une protection des stocks naturels.

En 1988, 27 projets ont conduit à des engagements totalisant 569 000 \$ dans le cadre du programme d'aide au développement de la production aquicole destinée à la consommation humaine. Il est à noter que, dans le cadre du même programme, la Société québécoise des pêches s'est engagée à garantir des prêts pour un montant total de 760 000 \$. De plus, cette même société s'est impliquée en 1988 pour un montant global de 600 000 \$ dans deux entre-

prises d'aquiculture marine.

En 1989, le ministère prévoit un budget de transfert de 750 000 \$ pour le soutien à la production en aquiculture. Au total, entre la recherche et le développement, ce sont près de 3 000 000 \$ que le ministère consacrerait en 1989 à l'aquiculture, cette production alimentaire naissante au Québec. Enfin, je ne voudrais pas terminer sans noter la création, en 1988, du Conseil en aquiculture et en pêche qui regroupera les nombreux intervenants du secteur dans divers comités, dont le secrétariat est assuré par le ministère. Ce conseil a pour mandat, d'une part, de conseiller le ministère en matière de recherche et de développement expérimental et, d'autre part, de favoriser par des actions multiples la diffusion d'innovations technologiques dans le milieu.

M. le Président, avant de terminer, j'aimerais vous présenter ceux du ministère qui m'accompagnent pour que vous puissiez les connaître. Immédiatement à ma droite, il s'agit du sous-ministre adjoint aux Pêcheries, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Robert Lemieux. M'accompagnent aussi M. Lucien Poirier, directeur de la recherche, M. Jean Carboneau, directeur des services aux usagers, M. Jules Poirier, directeur des services administratifs, M. Jean-Paul Lussiad-Berdoux, groupe d'analyse et de coordination, M. Gilles Bourget, adjoint au sous-ministre, M. Robert Marcoux, directeur, Aide technologique aux entreprises, M. Jean-Marie Bélanger, Consultation et aide financière, M. Jacques Caron, Consultation et aide financière, M. Michel Lemay, directeur, Inspection des produits marins, M. André Abgral, directeur des ressources financières, M. Michel Meunier, directeur des ressources financières aussi et enfin, mon directeur de cabinet, M. Pierre Lacourcière, M. Peter Punde, qui est attaché politique du côté des pêches et Mme Cécile Bruyère, qui est attachée politique du côté de l'administration. Voilà, M. le Président. Merci.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le ministre. M. le porte-parole de l'Opposition officielle et député de Dubuc, avez-vous des remarques préliminaires?

M. Desbiens: Non, merci, M. le Président. Je salue le ministre et l'équipe qui l'accompagne. Ses remarques auront lieu plutôt à l'occasion de l'étude des crédits, du programme 10 et de l'étude des éléments. C'est toujours dans les oeuvres qu'on peut mieux juger les bonnes intentions. Si la qualité de l'artiste est telle que le ministre nous l'a présentée, cela a l'air de la vie en rosé. On verra plus à fond si c'est aussi rosé que ça, à l'étude des divers éléments. Quant à moi, M. le Président, j'aurais peut-être une petite question uniquement au niveau de l'information que vous nous avez transmise, de la liste de la suite sous-ministérielle, comme vous l'avez

mentionné au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Je ne sais pas si le ministre a un budget discrétionnaire ou discriminatoire aussi au niveau des Pêcheries, on n'a pas reçu cette information.

M. Picotte: Le budget discrétionnaire, évidemment, M. le Président, appartient...

M. Desbiens: Globalement.

M. Picotte: ...au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme tel. Quand il y a des besoins...

M. Desbiens: D'accord.

M. Picotte: ...évidemment, c'est en collaboration avec mon collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que nous en discutons.

M. Desbiens: Parfait.

Le Président (M. Richard): Alors, on entreprend le programme 10 et vous commencez la discussion directement sur le programme?

Développement des pêches maritimes

Budget alloué

M. Desbiens: D'accord. C'est par l'importance d'un budget qu'on peut voir aussi comment les bonnes intentions des ministres peuvent se concrétiser. Quand je prends le budget relié aux Pêcheries, en 1986, il était de 39 000 000 \$ et, aujourd'hui, il n'est plus que de 23 300 000 \$. Le ministre va comparer ça à l'an passé, bien sûr, pour dire qu'il y a une augmentation de 1 300 000 \$, mais qu'est-ce qui explique que le budget du ministère ait dégingolé comme ça, depuis trois ans, de 30 000 000 \$ à 23 000 000 \$? C'est ça la réalité.
(17 heures)

M. Picotte: M. le Président, je pense que j'ai répondu à cette question l'an passé et je suis prêt à y répondre encore. Vous vous souviendrez qu'au fil des ans le gouvernement du Québec possédait des usines de pêche. Prenons le cas de Madelipêche, où on a englouti plusieurs millions de dollars, si bien que lorsque le gouvernement actuel a décidé de privatiser ces usines, à partir de ce moment-là, il ne peut plus apparaître de montants pour les pêches pouvant alimenter ou payer des déficits à ces usines. Donc, par le fait même, c'est l'entreprise privée qui en a pris charge et qui a fait en sorte que les déficits accumulés, payés par le gouvernement, ne figurent plus et n'ont pas à figurer non plus pour ce qui a trait aux budgets.

Voilà l'important et le gros point de diminution des budgets, si on compare les budgets 1985 et 1986 à celui de l'an passé et à

celui de cette année, alors qu'il y a l'augmentation normale.

M. Desbiens: Il n'en demeure pas moins que lorsqu'on regarde le budget de cette année et qu'on le compare avec celui de l'an passé, l'augmentation est de 1 300 000 \$. On constate aussi que les crédits accordés à la construction des bateaux sont augmentés de 1 500 000 \$. Donc, il y a, pour le reste du budget des Pêcheries, une diminution réelle de 200 000 \$ au moins.

M. Picotte: M. le Président, en fait, le budget est semblable à celui de l'an passé. Quand on parle d'un petit peu plus de 1 000 000 \$ pour la prise en charge des intérêts concernant les bateaux, il s'agit de montants qui étaient pris en charge par le ministère des Finances auparavant et qui ont été transférés chez nous. Donc, ce montant est maintenant affecté à ça. Il y a eu aussi des montants de transférés en ce qui concerne les 130 000 \$ du Conseil en aquiculture et en pêche, ce qui veut dire qu'à toutes fins utiles le budget est identique à celui de l'an passé.

M. Desbiens: Vous dites que les 130 000 \$ ont été transférés du ministère des Finances à votre ministère ou l'inversement?

M. Picotte: Non, je parie de 1 000 000 \$.

M. Desbiens: Inversement?

M. Picotte: Non, c'est 1 600 000 \$ qui étaient assumés par le ministère des Finances qui ont été transférés chez nous, parce que, désormais, ça relève de nous. Ce montant de 1 600 000 \$, ce sont des crédits additionnels obtenus pour le paiement sur les prêts pour bateaux de pêche et ils étaient tout simplement assumés par le ministère des Finances. Il y a eu une indexation de traitement des crédits réguliers de 146 000 \$. Il y a eu transfert, pour le fonctionnement du Conseil en aquiculture et en pêche, d'un montant de 120 000 \$ et transfert au budget du sous-ministre de crédits relatifs à trois postes pour un montant de 95 000 \$. Il y a eu économie nette de 233 000 \$, ce qui fait un montant de 1 297 300 \$.

M. Desbiens: Le montant de 233 000 \$...

M. Picotte: 233 800 \$, c'est l'économie nette réalisée.

M. Desbiens: ...était inscrit aux crédits des Pêcheries de 1988-1989 alors que, maintenant, il est transféré à un autre ministère ou si c'est l'inverse? C'est ça que j'essaie de...

M. Picotte: Avant, les montants de 120 800 \$ et 94 800 \$ étaient inscrits à nos

budgets. Maintenant, ils sont inscrits au budget du ministère.

M. Desbiens: Du ministère des Finances?

M. Picotte: De l'Agriculture.

M. Desbiens: Le ministère de l'Agriculture comme tel?

M. Picotte: C'est ça.

M. Desbiens: Ils sont passés des Pêcheries à l'Agriculture, ce qui fait que... Alors, c'est ça. Finalement, si on enlève ces transferts dans les deux sens, le budget est exactement le même à quelque 3000 \$ ou 4000 \$ de différence, que celui de l'an passé.

M. Picotte: Oui, le budget est plus élevé de 1 297 300 \$, mais c'est à cause du fait que la prise en charge des intérêts du côté des bateaux par le ministère des Finances nous a été transférée. Donc, à toutes fins utiles, vous allez me dire que le budget est identique à l'an passé. Si on excepte ce point, c'est exact.

M. Desbiens: C'est exact. Mais comment cela se justifie-t-il? En ce qui concerne les conventions collectives, seulement l'indexation des salaires doit entraîner des augmentations.

M. Picotte: On l'a comptabilisé. Je vous l'ai donné au début. Les 146 000 \$ sont comptabilisés aussi.

M. Desbiens: Si on tient compte de l'inflation, finalement, vous avez, cette année, un budget identique à l'an passé moins l'inflation. Cela revient à peu près à ça.

M. Picotte: On a un budget identique à l'an passé.

M. Desbiens: Une diminution de l'inflation, finalement.

M. Picotte: Pour l'instant, ça semble répondre à nos besoins.

M. Desbiens: On verra ça dans le détail. Avant de passer à autre chose, vous m'avez envoyé la liste du personnel du bureau du sous-ministre pour 1989. Mais la demande était pour chaque année depuis 1986.

M. Picotte: Qui a bien compris ça? M. Bourget, prenez bonne note.

Crédits périmés

M. Desbiens: Crédits périmés. C'est une réalité que, chaque année, dans tous les ministères, il y a un certain montant de crédits

périmés. En fonction du budget de chacun des ministères, l'importance de ces crédits périmés est plus ou moins visible. En 1988-1989, les crédits périmés sont de 4 700 000 \$. Cela veut dire que 20 % des crédits sont périmés.

M. Picotte: Oui.

M. Desbiens: Cela m'apparaît considérable et ce n'est pas uniquement... Quand on parle de 20 %, c'est un cinquième du budget. Qu'est-ce qui peut justifier un écart aussi important? Que ça joue de 1 %, 2 %, 3 %, 4 %, 5 %, ça va, mais rendu là?

M. Picotte: M. le Président, on sait que, généralement, les crédits périmés sont attribuables à une foule de facteurs dont, entre autres, de l'argent qui doit être dépensé et qui ne l'est pas nécessairement en fin d'année. Or, surtout aux Pêcheries, nous sommes tributaires également de l'entreprise privée qui décide de faire ou de ne pas faire certains projets, ou de retarder certains projets. Nous n'avons pas le choix, nous devons aussi suivre cette trajectoire. Voici les trois points majeurs qui font qu'il y a 4 700 000 \$ de crédits périmés. Premièrement, le report à 1990 de la réalisation du Centre de services pour bateaux de pêche de La Tabatière approuvée en décembre 1987 par le comité de gestion de l'entente auxiliaire au montant de 2 700 000 \$, afin d'éviter des coûts inutiles reliés à la réalisation des travaux sur deux saisons différentes. Donc, il a fallu reporter 2 700 000 \$. Deuxièmement, une réalisation plus lente que prévue dans les projets d'usines de salaison sur la Basse-Côte-Nord, c'est-à-dire qu'il y avait un échéancier pour que certains projets d'usines se réalisent sur la Basse-Côte-Nord. Cela n'a pas été aussi vite qu'on le souhaitait au ministère et il y a eu 800 000 \$ qui n'ont pas été dépensés. Et, enfin, une concrétisation moins onéreuse qu'envisagée du nouveau programme d'aide à la production aquicole destinée à la consommation humaine. Finalement, on avait un programme du côté de l'aquiculture. Nous avions prévu, encore là, que ça irait beaucoup plus rapidement. Comme cela n'a pas fonctionné au rythme que nous le souhaitions et où ça devait aussi se dérouler, à partir de ce moment, il y a eu moins d'argent de dépensé. Ce sont ces trois points majeurs qui totalisent une somme de 4 700 000 \$ de crédits périmés.

M. Desbiens: Je ne sais pas si vous l'avez dit, je n'ai pas saisi si vous l'avez dit. C'est combien dans le cas de l'aide à la production aquicole.

M. Picotte: On parle de 4 700 000 \$, on parle sûrement de 1 000 000 \$. Alors, on parle de 600 000 \$ à ce point de vue et l'autre partie, qui totalise à peu près 700 000 \$, ce sont des prêts du ministère des Finances qui devaient être

transférés aux sociétés bancaires privées. Cela ne s'est pas fait assez rapidement.

M. Desbiens: Vous parliez des usines de la Basse-Côte-Nord. Vous avez mentionné les montants, mais les causes de ces ralentissements?

M. Picotte: Je l'ai dit, je pense, à un moment donné, à l'occasion de mon discours. À Rivière-Saint-Paul comme tel, on ne voulait pas construire notre usine avant que le fédéral décide où H mettait son quai parce que cela nous cause toutes sortes de problèmes. On se retrouve parfois avec une usine où le quai est pas mal plus loin. Il faut refaire d'autres aménagements par la suite pour cela. Tant et aussi longtemps que le fédéral n'avait pas pris la décision de construire son quai, on a retardé le projet de l'usine pour ne pas se retrouver dans une situation où on ne trouve pas ça drôle du tout. Je suis allé en Gaspésie la semaine dernière et, justement, il y avait des problèmes: une usine était construite juste à l'endroit où il y avait un quai et, comme par hasard, H n'y avait pas de place pour arriver au quai. Donc, il y a eu une mauvaise planification. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est exproprier l'usine en question ou la tasser pour tâcher d'avoir accès au quai. On préfère maintenant s'harmoniser pour éviter des coûts additionnels et des coûts qui sont complètement - excusez l'expression - jetés à l'eau dans ces circonstances. Donc, il faut s'harmoniser et c'est la raison pour laquelle cela a été retardé.

M. Desbiens: Dans le cas de la production aquicole, ce sont des constructions qui n'ont pas eu lieu ou qui ont été retardées? C'est tel pourcentage des crédits qui n'ont pas...

M. Picotte: C'est cela. Avant de faire quelque construction que ce soit, il faut que les gens fassent les relevés et le potentiel hydrique. À partir de ce moment, tant et aussi longtemps que cela n'est pas connu, cela retarde les investissements et, dans certains cas, cela a pris plus de temps qu'on avait prévu.

Le Président (M. Richard): Si vous permettez, il y aurait une question du député des Îles-de-la-Madeleine. M. Farrah, vous avez la parole.

Privatisation des centres de services

M. Farrah: Merci, M. le Président. Concernant la privatisation des centres de services, on sait que le ministère, à partir de l'an passé, avait mis de l'avant une orientation, à savoir qu'on privatiserait les centres de services. Chez nous, entre autres, à Cap-aux-Meules, cela a été fait. D'une part, est-ce que le ministère a l'intention de continuer dans cette voie? Deuxièmement, est-ce que cette privatisation a permis au ministère de faire des économies substantielles

tout en donnant quand même un service efficace aux pêcheurs par l'entreprise privée?
(17 h 15)

M. Picotte: On me dit que cinq sont en cours présentement, trois en Gaspésie, un à Blanc-Sablon et l'autre à La Tabatière. Il y en a cinq en cours. Vous m'avez aussi demandé les économies d'échelle que le ministère pouvait réaliser en privatisant comme ça. Je pourrais demander à M. Lemieux de répondre, en mon nom, à votre question.

M. Lemieux (Robert): Les économies se situent surtout au plan du personnel occasionnel qui n'est pas engagé pour administrer ces centres et elles devront surtout se faire sentir durant les années à venir parce que, l'an passé, on a quand même dû administrer la plupart des centres de débarquement. On peut estimer les économies de salaires, etc., à environ 150 000 \$, dans les années à venir, plus, évidemment, la maintenance et les réparations qui pourraient être nécessaires.

M. Farrah: L'an passé, combien ont été privatisés? Il y a eu chez nous. Est-ce qu'il y a eu un autre endroit que les îles?

M. Lemieux (Robert): Il y a eu Rivière-au-Tonnerre et Cap-aux-Meules.

M. Farrah: Merci. Cela va.

Le Président (M. Richard): M. le député de Dubuc, M. Desbiens, vous avez la parole.

M. Desbiens: Est-ce que Blanc-Sablon, c'est réglé?

M. Picotte: Non, c'est en voie de règlement.

M. Desbiens: C'est 150 000 \$, globalement, de personnel occasionnel.

M. Picotte: Ce qu'il faut rajouter à cela, je pense, c'est que, normalement, quand on procède ainsi, on discute toujours avec les associations de pêcheurs. C'est ce qui leur rend le plus service. Ce sont eux qui l'administrent. On leur remet généralement en bonne condition. On leur donne, évidemment, la chance de l'exploiter aussi et, à partir de ce moment-là, c'est en discussion avec les associations de pêcheurs. Donc, à Blanc-Sablon comme tel, on est en instance de discussion avec l'association des pêcheurs, ce qui devrait normalement finir par en arriver à une acceptation finale en cours d'année.

M. Desbiens: Ce sont les associations de pêcheurs qui ont à engager le personnel et à payer les frais à même leurs propres ressources.

M. Picotte: C'est ça. Ils l'exploitent eux-mêmes et dirigent eux-mêmes les opérations.

D'ailleurs, je dois vous dire que cette

politique a été demandée souventefois par des associations de pêcheurs qui trouvaient, d'une certaine façon, qu'on ne fournissait peut-être pas le meilleur service possible, etc. Donc, les associations de pêcheurs nous en font souvent la demande; ils veulent s'organiser eux-mêmes, se prendre en main et se donner des services. C'est la raison pour laquelle, à court terme, il n'y a presque pas d'économie comme telle, mais c'est à plus long terme qu'il y en a puisqu'on donne à ces associations la chance de partir sur un bon pied.

Le Président (M. Richard): M. le député des Îles-de-la-Madeleine, vous avez la parole.

M. Farrah: Merci, M. le Président. Les endroits où vous avez privatisé, est-ce que le service s'est avéré excellent? Est-ce que vous avez vérifié la situation qui existe là-bas, la qualité du service, etc.?

M. Picotte: Je n'ai pas de rapport exhaustif là-dessus. Tout ce qu'on me dit, c'est que, chaque année, quand c'était nous qui faisons fonctionner ces centres-là, nous avions des plaintes régulièrement, et les endroits où ce sont les associations de pêcheurs qui l'ont pris n'ont plus eu de plainte. Je présume que cela a été pas mal mieux.

M. Farrah: Je peux témoigner. Chez nous, entre autres, cette année, je sais que tout le monde est bien satisfait du service qui a été donné et je pense que cela a d'ailleurs même été une bonne chose, du moins en ce qui nous concerne. Cela va.

Le Président (M. Richard): Êtes-vous content de cette réponse-là, M. le député de Dubuc?

M. Picotte: On garantit, d'ailleurs...

M. Desbiens: Ce n'est pas moi qui ai posé la question, c'est M. le député.

M. Picotte: ...M. le Président, l'universalité des services, c'est-à-dire...

M. Desbiens: C'est M. le député des Îles-de-la-Madeleine qui a planté la question, ce n'est pas moi. Ha, ha, ha!

M. Picotte: ...qu'il est bel et bien indiqué dans chacun des contrats qui interviennent entre nous et les associations qu'à la demande de tout pêcheur l'association doit fournir le service. Donc, c'est probablement pour ça aussi. C'est un autre point additionnel qui fait qu'on n'a pas eu de plainte et que cela semble bien fonctionner.

Le Président (M. Richard): Vous avez la parole, M. le député de Dubuc.

Gestion des ressources, développement
et administration

M. Desbiens: Gestion des ressources, développement et administration, élément 1 du programme 10. Réduction de 2,9 % des crédits par rapport à l'an dernier. Si vous ajoutez à ça l'inflation, ce sera encore plus important. Qu'est-ce qui justifie ça?

M. Picotte: M. Lemieux.

M. Lemieux (Robert): La réduction de 2,9 % est essentiellement due aux deux causes qu'on a mentionnées précédemment, soit le transfert des sommes nécessaires à l'opération du Conseil consultatif en aquiculture et en poche et les trois postes qui étaient aux Pêcheries qui ont été transférés au bureau du sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Desbiens: Les dépenses en communication, une diminution de 167 000 \$...

M. Picotte: Quelle est votre question, M. le député?

M. Desbiens: Qu'est-ce qui fait cette différence d'une année à l'autre?

M. Picotte: Tout ce qu'on me dit, M. le Président, c'est que la différence de 170 000 \$ à peu près, la différence de 167 000 \$ se rapporte aux frais de déplacement. Il y a eu une meilleure rationalisation des comptes de dépenses et des frais de déplacement. C'est uniquement ça.

M. Desbiens: Les effectifs passent à 139 en 1989-1990; ils étaient de 148 en 1988-1989, soit une diminution de 9. Ils étaient de 157 en 1987-1988. Je n'ai pas relevé plus loin, mais ça suit toujours cette tendance à la baisse des effectifs. À quoi est-ce dû?

M. Picotte: On me parle des trois postes qui ont été transférés au bureau des sous-ministres. Sur les neuf postes, il y en a trois. Les six autres postes sont des postes qu'on a rationalisés à l'administration, aux services administratifs.

M. Desbiens: C'est à l'administration. À la Direction de la recherche scientifique et technique, en 1988-1989, vous aviez un budget de 2 500 000 \$. De combien est-il cette année?

M. Picotte: Je m'excuse. Répétez donc, s'il vous plaît!

M. Desbiens: À la Direction de la recherche scientifique, vous aviez un budget de 2 500 000 \$ en 1988-1989. Pour cette année, je n'ai pas le

montant.

Une voix: C'est le centre de responsabilité. Quel est le numéro du centre de responsabilité?

M. Desbiens: Le numéro du centre de responsabilité est 1011.

M. Picotte: Est-ce que vous parlez de fonctionnement de personnel ou si vous parlez du total?

M. Desbiens: Je parle de la Direction de la recherche scientifique et technique, le centre de responsabilité 1011. Il y avait des crédits de 2 500 000 \$ en 1988-1989. Cette année, quelles sont les sommes affectées?

M. Picotte: 2 766 200 \$, donc une augmentation de près de 200 000 \$.

M. Desbiens: Au centre de responsabilité 1021, la Direction des services aux usagers, 10 600 000 \$ en 1988-1989; en 1989-1990...

M. Picotte: Ce que j'ai ici pour les services aux usagers, en 1988-1989, il y avait un montant de 16 146 000 \$ et, en 1989-1990, 17 606 000 \$, donc une augmentation de 1 500 000 \$, ce qui fait référence au montant de 1 500 000 \$ dont j'ai parlé en ce qui concerne le transfert des prêts du ministère des Finances au ministère des Pêcheries.

M. Desbiens: En ce qui concerne le développement des produits bioaquatiques, dans les dépenses de transfert...

M. Picotte: Les dépenses de transfert en ce qui concerne...

M. Desbiens: Le développement des produits bioaquatiques. Depuis trois ans, les budgets sont à peu près identiques. Je constate qu'en 1986-1987 ils étaient de 10 000 000 \$. Depuis trois ans, ils sont de 3 500 000 \$ environ. Qu'est-ce qui fait cette différence?

M. Picotte: D'abord, comme vous le savez si bien, des usines de première transformation, on n'en fait pratiquement plus, sauf sur la Côte-Nord. Partout ailleurs, dans le secteur maritime, on n'accepte plus d'usine de première transformation. Maintenant, ce qui restait à payer, vous parlez de 1987, un montant quand même assez impressionnant, cela découle de la privatisation de Madelipêche et de Newport pour lesquelles nous avions à consacrer des sommes d'argent, et nous ne sommes plus appelés maintenant à consacrer des sommes d'argent.

M. Desbiens: Les montants qui sont affectés à ces budgets pour cette année, par exemple, 3 552 000 \$, servent à...

M. Picotte: À la Côte-Nord. On a un montant de gestion de 460 000 \$ pour notre programme bioaquatique. Le reste de l'argent, c'est pour des usines de première transformation du côté de la Côte-Nord seulement.

M. Desbiens: Cela va. Dans les renseignements que vous nous avez fournis sur les voyages à l'étranger, le n° 6, en URSS, en Russie...
(17 h 30)

M. Picotte: C'est une mission. D'abord, cela s'est passé du 9 au 16 du neuvième mois de 1988. Elle a été effectuée par M. Jacques Fréchette. C'est une mission qui visait l'étude de la pêche commerciale en eau douce, l'élevage intensif et l'exploitation des grands plans d'eau et afin de développer une entente avec l'URSS...

M. Desbiens: C'est au sujet de l'entente justement. Y a-t-il effectivement une entente signée?

M. Picotte: ...sur des échanges d'informations dans le domaine de la gestion et du développement de la production en eau douce. Alors, il s'agit de développer une entente URSS-Québec. On me dit qu'on était les invités de l'URSS. Le transport et les frais au Québec ont été payés par le MAI, et le gouvernement soviétique a assumé les autres dépenses en URSS.

M. Desbiens: Y a-t-il eu une entente effectuée, ratifiée?

M. Picotte: À ce qu'on me dit, H n'y a pas encore eu de véritable entente.

M. Desbiens: Quelle serait l'importance, ou je ne sais pas, qu'est-ce que cela apporterait?

M. Picotte: On dit que c'est l'exploitation des grands plans d'eau comme il en existe en URSS et l'élevage intensif aussi parce qu'il se fait beaucoup d'élevage intensif. C'est aussi l'étude de la pêche commerciale en eau douce puisqu'il s'en fait beaucoup là-bas. Il reste maintenant au ministère des Affaires internationales à négocier une entente comme telle. Ce n'est pas de notre ressort.

M. Desbiens: Et au Japon, le numéro suivant.

M. Picotte: Au Japon...

M. Desbiens: Il est question de nouvelle technologie, en fait, de transferts technologiques, ou de pectiniculture.

M. Picotte: C'est une mission dans le but d'acquérir une expertise à l'échelle commerciale en pectiniculture, l'élevage des pétoncles. On

visé à transférer adéquatement la technologie afin d'endosser convenablement les initiatives de l'industrie dans ce domaine. C'est un voyage qui a été effectué du 22 septembre 1988 au 7 octobre 1988. Deux personnes ont fait le voyage. MM. Yves Bastien et Maurice Gaudet, pour un coût de 5570,76 \$.

M. Desbiens: Y a-t-il des résultats concrets, positifs au niveau de ces transferts technologiques?

M. Picotte: M. Lemieux va vous donner les résultats des activités qui ont eu lieu à la suite de ce voyage.

M. Lemieux (Robert): À l'automne de 1988, on a organisé à Gaspé un colloque d'information destiné aux scientifiques, aux industriels, à ceux qui s'intéressaient à la culture du pétoncle pour transmettre les connaissances acquises au cours du voyage ainsi que d'autres connaissances acquises par les gens du Service de la recherche à Gaspé. On voulait transmettre ces connaissances à ceux qui pouvaient en avoir besoin. Environ 200 personnes ont assisté à ce colloque à Gaspé.

M. Picotte: Il faut ajouter, M. le Président, que l'élevage du pétoncle au Québec démarre seulement. On a beaucoup d'expertise à aller chercher, puisque le Japon fait cet élevage depuis déjà fort longtemps. Je pense qu'il est important pour nous d'aller chercher cette expertise.

M. Desbiens: Vous n'avez pas encore de résultats concrets qui puissent se manifester à ce moment-ci?

M. Picotte: On devrait fournir, d'ici peu, 250 900 petits pétoncles à une entreprise de la Côte-Nord. Il y a une entreprise qui fonctionne déjà dans la baie des Chaleurs, et il y a d'autres entreprises qui devraient démarrer cet été.

M. Desbiens: Vous parlez d'une entreprise de la Côte-Nord. C'est à quel endroit?

M. Picotte: Saint-Augustin.

M. Desbiens: Saint-Augustin. Le voyage 8, à la deuxième feuille. En tout cas, le voyage Londres-Ecosse quant à la décongélation. Il y avait des problèmes ici, je comprends, et y y a une technologie là-bas qui leur permet de...

M. Picotte: Alors, ce qui arrive, compte tenu des quotas de pêche et compte tenu que nous n'avons pas accès à la zone des 200 milles, il y a des usines, comme celle de Newport, qui achètent de la morue provenant de l'URSS. Ce qu'on voulait donner comme expertise et surtout acquérir, c'est la façon de décongeler rapidement

cette morue pour être capable de la transformer et savoir comment on doit l'acheminer vers les marchés par la suite. C'est pour cette raison que ce voyage a été effectué. Cela a été effectué en collaboration avec des industriels de Nova Nord.

M. Desbiens: Est-ce que nos usines ont la technologie et possèdent l'équipement pour décongeler?

M. Picotte: On me dit qu'à Newport, entre autres, on décongèle la morue aujourd'hui et on la travaille par la suite.

M. Desbiens: À partir de ces technologies, est-ce que c'est la seule usine?

M. Picotte: Pour l'instant, c'est la seule.

M. Desbiens: C'est la seule. Est-ce que Purdel en fait à Rivière-au-Renard?

M. Picotte: Elle en a fait il y a deux ans, mais elle n'en fait pas maintenant.

M. Desbiens: Newport est le seul endroit...

M. Picotte: Oui.

M. Desbiens: ...la seule usine.

M. Picotte: On me dit que, si ce voyage-là a été effectué, c'est parce que Purdel avait eu beaucoup de difficultés, il y a deux ans, et avait délaissé cela. C'était pour être en mesure d'avoir l'expertise nécessaire pour que Newport puisse être capable de fonctionner dans ce domaine. Apparemment, ça s'avère très concluant.

M. Desbiens: Si d'autres usines veulent s'équiper de la même façon, est-ce qu'il y a un programme de prévu au ministère pour les aider financièrement, par exemple, ou encore leur en faciliter l'installation? À cause du manque de quotas, sans doute qu'il y aura de plus en plus d'achats de cette nature?

M. Picotte: Oui. C'est la technologie, d'ailleurs, qui a été adoptée par Nova Nord. Tout ce qu'on dit, c'est que s'il y a d'autres entreprises qui se montrent intéressées à faire la même chose, si on possède déjà la technologie, on n'aura pas besoin d'aller la chercher ailleurs. Si c'est dans un autre domaine que l'on a besoin de le faire, je pense qu'on n'hésitera pas à faire en sorte que nous puissions posséder cette technologie pour aider nos entreprises.

M. Desbiens: Mais c'est le ministère qui apporterait son appui financier?

M. Picotte: Après étude du dossier, si ça s'avère intéressant, je pense qu'on n'hésitera pas à regarder ça très positivement.

M. Desbiens: On va passer à un autre sujet, M. le Président. Dans la liste des contrats de moins de 25 000 \$ que vous nous avez fait parvenir, il y a un contrat au cégep de la Gaspésie et des îles, pour foire l'analyse de contrôle de la qualité du poisson chez des grossistes et détaillants de Montréal. D'abord, il y a seulement à Montréal que ça se fait?

M. Picotte: M. le Président, on dit que c'est un contrat qui est en collaboration avec la compagnie Steinberg et Les Pêcheries Gaspésiennes, à Rivière-au-Renard. Mais, étant donné que Steinberg est surtout à Montréal, c'est la raison pour laquelle on dit de faire l'analyse de contrôle de la qualité de poissons frais chez des grossistes et des détaillants à Montréal. Mais Steinberg participait à ce projet.

M. Desbiens: Quelle est la nature exacte de ce projet?

M. Picotte: Alors, on voulait savoir quel genre de précautions il fallait prendre pour que le poisson soit acheminé vers Montréal, donc, à une distance assez éloignée de nos usines de pêche, qu'il soit de la meilleure qualité possible et puisse se conserver le plus longtemps possible aussi sur les tablettes. Donc quelles étaient les meilleures conditions pour conserver et améliorer la qualité du poisson.

M. Desbiens: En réalité, ce n'est pas une inspection du poisson comme telle. C'est une expérience qu'on a faite sur la livraison du poisson entre...

M. Picotte: Le tout avait pour but de regarder la possibilité des dates d'expiration sur les emballages et de faire en sorte de savoir comment on peut garder, en termes de durée, ce poisson.

M. Desbiens: Est-ce que c'est une expérience qui est susceptible d'avoir des suites dans le domaine? Là, vous me dites que c'est Steinberg qui avait commandité cette étude avec votre ministère. Est-ce que c'est strictement pour le service de Steinberg ou si les conclusions ou les résultats de cette étude vont pouvoir servir à Provigo qui, semble-t-il, en aurait besoin?

M. Picotte: On me dit que l'encadrement global... Peut-être que je pourrais vous lire ça. Un projet pilote de mise en marché de filets de poisson de fond frais de qualité supérieure a été réalisé à Montréal avec la collaboration de Steinberg et des Pêcheries Gaspésiennes. Cette étude impliquait une évaluation à contrat de l'acceptation du produit et un contrôle de sa qualité. Une étude préliminaire a aussi été entreprise en collaboration avec l'industrie pour améliorer la conservation et la distribution du

homard vivant.

En 1989-1990, nous compléterons, en consultation avec des Intervenants, un guide de bonnes pratiques pour le filet frais. Nous évaluerons la rentabilité de différents scénarios susceptibles de favoriser la commercialisation de ces filets. De plus, en fonction de l'intérêt de l'industrie, nous analyserons les possibilités d'améliorer techniquement la distribution du homard vivant, des moules d'élevage et des poissons d'eau douce exploités principalement au lac Saint-Pierre, et des truites d'élevage. Cette expertise peut être utilisée au complet, comme on le dit si bien dans le milieu de la distribution du poisson. Cela n'est pas exclusif à Steinberg et aux Pêcheries Gaspésiennes, bien qu'ils en profitent drôlement, puisqu'ils sont des collaborateurs avec nous du côté du projet.

M. Desbiens: ...Massicotte Jocelyne Pellerin...

M. Picotte: Massicotte Jocelyne Pellerin. Agir à titre...

M. Desbiens: ...de membre d'un comité de sélection pour l'engagement d'un spécialiste en sciences physiques. C'est ce qu'on a comme note, tout simplement.

M. Picotte: On me dit qu'un spécialiste en sciences physiques est un spécialiste en vivres et, compte tenu qu'on ne voulait pas utiliser des fonctionnaires du ministère pour ce genre de comité de sélection, parce qu'on aurait été drôlement... Il y a des fonctionnaires dans le comité, mais on ne voulait pas que ce soient uniquement des gens de la fonction publique. Comme il y a très peu de spécialistes en sciences physiques en région, il a fallu, à ce moment-là, procéder à l'embauche d'une personne qui n'était pas à l'intérieur de la fonction publique, qui n'était pas de la région, qui était de l'extérieur, et lui payer un montant de dépenses de 1566,24 \$.

M. Desbiens: Cela s'est ajouté au comité de sélection autrement dit. C'est ça? (17 h 45)

M. Picotte: C'est ça. C'est uniquement une question de dépenses, les frais encourus ici. Il n'est pas question de salaire.

Accès à la zone de 200 milles

M. Desbiens: Cela va. Merci. On va y aller par sujet maintenant. Concernant l'accès à la zone de 200 milles et au consortium Nova Nord, est-ce que le ministre peut m'expliquer pourquoi, dans son communiqué du 9 février dernier, il dénonçait la décision d'Ottawa de porter de 266 000 à 235 000 tonnes le total des prises admissibles en vertu du plan de gestion de 1989 du poisson de fond? Il s'en prend au ministre

Siddon pour lui reprocher d'avoir remis en cause le processus consultatif de ses prédécesseurs. Quelle est l'explication à ça? Et vous dites, dans le même communiqué, que Québec n'a été consulté d'aucune manière et qu'il n'a pas pu défendre son point de vue. Alors, quel est ce processus antérieur?

M. Picotte: M. le Président, quand nous sommes... Nous avons toujours, chaque année, avant la période que se donne M. Siddon pour annoncer le plan de pêche... On sait qu'habituellement on annonce le plan de pêche vers la fin de décembre, entre le 15 décembre et la première semaine de janvier de chacune des années. Or, préalablement à ça, M. Siddon, le ministre fédéral, profite toujours de cette occasion-là pour, dès le début de décembre, convoquer une conférence fédérale-provinciale avec les ministres de l'Atlantique et celui qui vous parle pour discuter du plan de pêche à venir. Donc, nous faisons, à chacune de ces occasions, une demande formelle, en compagnie du consortium que vous connaissez déjà d'ailleurs, pour que le Québec ait accès à la zone de 200 milles. M. Siddon nous a mentionné à cette occasion qu'il appréhendait certains problèmes et qu'il n'était pas certain d'être capable de donner une réponse, en ce qui a trait à la zone de 200 milles, dès le début de janvier. Il pensait plutôt être capable de nous donner une réponse vers le mois de février ou mars. M. Siddon avait accepté à ce moment-là, avant de prendre toute décision, de convoquer une autre conférence fédérale-provinciale pour en discuter avant que la décision finale ne soit prise. Or, quelle ne fut pas notre surprise de constater, au mois de février, que M. Siddon a annoncé son plan de pêche sans pour autant redemander à ses collègues provinciaux, tel qu'il s'y était engagé, de venir en discuter. Voilà pourquoi j'ai alors fait part à M. Siddon qu'il n'avait pas tenu sa promesse de nous réunir avant d'annoncer le plan de pêche.

Deuxièmement, chaque année, nous discutons du plan de pêche, comme vous le savez. M. Siddon se base sur des avis de ses scientifiques pour dire: Nous prétendons qu'il y a telle quantité de morue ou telle quantité de poisson de fond à aller cueillir et, pour ne pas mettre la ressource en péril, nous ne devons pas dépasser une certaine quantité de tonnes de poisson à amasser. À partir de là, H se base sur les avis de ses scientifiques pour dire: Nous ne dépasserons pas telle quantité. Cette année, nous nous sommes aperçus que des scientifiques, non seulement n'avaient pas donné, selon leurs prévisions, autant de quotas à prendre dans la zone de 200 milles que les années précédentes, mais avaient demandé à M. Siddon, dans leur rapport, d'être plus prudent en lui disant de couper davantage. Évidemment, même pour les provinces qui avaient déjà accès à la zone de 200 milles, les scientifiques établissaient le quota à 125 000 tonnes au lieu de 250 000 tonnes et

plus.

Une voix: Au lieu de 265 000.

M. Picotte: Au lieu de 265 000 tonnes. Donc, les scientifiques avaient demandé à M. Siddon d'être très prudent là-dessus et de ne pas dépasser, si possible, les 125 000 tonnes. Or, par hasard, M. Siddon, qui défend toujours les scientifiques, pour nous priver d'avoir accès à la zone de 200 milles à chaque année, ne peut pas nous donner 10 000, 15 000, 20 000 ou 30 000 tonnes sous prétexte qu'il y a seulement 265 000 tonnes et que les provinces de Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse et île-du-Prince-Édouard vont chercher 250 000 tonnes. Donc, H veut se garder un certain coussin. Il se base toujours sur les avis des scientifiques pour nous refuser l'accès et, cette année, par hasard, alors que les scientifiques lui demandent de couper même les provinces qui sont à l'intérieur de la zone, il fait fi du rapport de ces scientifiques et il accorde encore 200 000 tonnes et plus...

Une voix: 235 000.

M. Picotte: ...235 000 tonnes aux provinces. Donc, il y a là, à mon avis, pour le moins une situation "questionnante" et c'est la raison pour laquelle j'ai indiqué à M. Siddon que je n'étais pas d'accord avec les décisions qu'il prenait compte tenu du fait qu'il devrait être plus cohérent, c'est-à-dire que, quand il y en a un petit peu à être distribué chaque année et que les scientifiques lui conseillent de le distribuer, il ne le fait pas pour se garder un certain coussin et, quand il y en a moins, il ne veut pas priver les provinces qui y ont accès. C'est pour le moins discutable, c'est la raison pour laquelle je ne me suis pas gêné pour le blâmer à la fois de ne pas nous avoir consultés, tel qu'il l'avait dit, et de ne pas prendre l'avis de ses scientifiques, alors qu'il les vante chaque année, pour nous priver d'entrer dans la zone de 200 milles. Cela veut dire, à toutes fins utiles, que, si M. Siddon fait fi de l'avis de ses scientifiques, c'est qu'il y a là une indication que les stocks seront plus en danger pour quelques années additionnelles. Donc, si on ne prend pas la précaution de limiter les prises à 125 000 tonnes, si on en permet 235 000, peut-être que cela prendra dix ans avant que les stocks puissent se régénérer suffisamment pour revenir aux quotas des années antérieures. Donc, il y a là, pour le moins, une situation qui est très discutable, et c'est ce que j'ai fait.

M. Desbiens: Vous parlez aussi, dans le même communiqué, des interventions multiples du ministre Crosbie que vous dénoncez. Vous avez des présomptions, des preuves...

M. Picotte: Écoutez, tout ce que je dis, c'est que M. Crosbie doit avoir certainement des

choses à dire là-dedans puisqu'il s'est permis, même l'an passé, d'annoncer lui-même le plan de pêche et M. Siddon s'est seulement permis de l'écouter. Je dis: Le vrai ministre des Pêches, est-ce M. Crosbie ou M. Siddon? Si M. Siddon n'est pas capable de prendre ses responsabilités, la moindre décence qu'il devrait avoir, ce serait d'offrir sa démission au premier ministre du Canada. C'est aussi simple que ça. Je le dis comme je le pense. En plus, l'an passé, H l'a fait annoncer par M. Crosbie et, cette année, il était accompagné de M. Crosbie. Donc, il a peut-être peur de sortir sans M. Crosbie, qui est de Terre-Neuve, comme par hasard. Cela, il n'y a personne qui m'empêchera de lui dire ce que je pense, mais je ne suis pas assez gêné pour ne pas le lui dire même ici en commission parlementaire. Je doute fort qu'il soit capable de lire le **Journal des débats**.

M. Desbiens: Mais d'une année à l'autre, justement, on se retrouve toujours avec les mêmes problèmes, les mêmes dénonciations et, finalement, les mêmes résultats, ou à peu près. Par exemple, toujours dans ce communiqué, vous exigez d'avoir une allocation de 10 000 tonnes pour Nova Nord.

M. Picotte: Tout ce que je voulais dire à M. Siddon à ce moment-là... J'ai toujours défendu le fait qu'il devait partager la ressource entre les provinces canadiennes. Ce n'était pas une ressource uniquement pour trois provinces, c'est le partage des richesses entre toutes les provinces canadiennes. Tout ce que j'ai dit à M. Siddon: Vous devriez, avec la même attitude, faire en sorte que... Nous, on est prêts, alors qu'on vous en demandait 35 000 tonnes, à réduire notre demande à 10 000 tonnes pour que vous nous considériez. J'ai fait l'offre à M. Siddon de diminuer moi-même la demande, compte tenu du rapport des scientifiques. C'est uniquement ce que cela veut dire.

M. Desbiens: Quelle est la réponse? Est-ce qu'elle a eu les 10 000 tonnes? Est-ce qu'il les a accordées?

M. Picotte: Il doit encore se pencher sur le dossier, j'imagine, parce que je n'ai pas eu de réponse.

M. Desbiens: Pas de réponse à ce moment-ci, est-ce que cela veut dire que c'est remis à l'an prochain ou aux calendes grecques?

M. Picotte: Généralement, je pense qu'il faut se le dire, à chaque fois que le plan de pêche est annoncé et qu'on n'est pas à l'intérieur du plan de pêche, cela va l'année d'après. Il annonce son plan de pêche *une* fois par année, donc cela va l'année d'après.

M. Desbiens: Alors, c'était inutile de

demander 10 000 tonnes?

M. Picotte: Évidemment, on continue de le demander. Ce qu'il faut se dire, et c'est bien important, c'est que, depuis 1977, les provinces ont accès à la zone de 200 milles. Si le Québec avait été, depuis 1977, tenace pour demander la zone de 200 milles, peut-être qu'on n'en parlerait plus aujourd'hui. Mais, étant donné qu'on a commencé à la demander en 1986, j'ai l'impression qu'on a perdu un temps énorme à ne pas le faire. Je ne blâme personne. La seule chose que je dis, c'est que, si on avait commencé à crier en même temps que les autres qui y ont eu accès, probablement qu'aujourd'hui on aurait 10 000, 15 000 ou 20 000 tonnes; on aurait une part. Mais, là, cela va peut-être prendre un peu de temps avant de l'obtenir, mais je ne peux pas mettre les bottines de tout le monde.

M. Desbiens: Avant d'avoir des bateaux et de demander des quotas de pêche dans la zone de 200 milles, il faudrait quand même avoir des installations pour recevoir le poisson. C'est toute la question de la modernisation des usines qui est en cause. Il faudrait commencer par les installations d'usine avant d'amener du poisson. On ne peut pas amener du poisson et le garrocher sur la grève.

M. Picotte: M. le Président.

M. Desbiens: Toute la modernisation des usines a commencé sous l'administration du Parti québécois. Il s'agissait de poursuivre l'objectif, d'avoir les bateaux et d'obtenir l'usage de la zone de 200 milles. D'ailleurs, il y avait même deux bateaux, si j'ai bonne mémoire, qui n'avaient pas...

M. Picotte: C'est le Kristina Logos et l'autre dont vous voulez parler, la marotte de M. Garon, le radotage du député de Lévis. J'espère que vous n'êtes pas rendu à cet âge-là. M. le Président, je voudrais, avec tout le respect que j'ai pour mon collègue et toute l'estime que j'ai pour lui, lui demander d'être prudent dans ce qu'il dit. Vous savez, on peut bien en parler de nos usines; elles fonctionnent à 35 %. Il reste encore 65 %. Emmenez-en du poisson, ce n'est pas gênant. Nos usines sont fermées l'hiver. Nos travailleurs d'usine travaillent huit, dix semaines par année et ils ne demandent pas mieux que de travailler 50 semaines par année. Donc, emmenez-en du poisson, ne vous gênez pas. Je pense qu'il ne faut pas donner le prétexte que nos usines n'étaient pas prêtes à recevoir cela. Je pense que c'est un faux prétexte. Le vrai prétexte, et je dois le dire comme je le pense, c'est que, compte tenu du fait que M. le député de Lévis - dans le temps, il était ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et il parlait d'autosuffisance et de faire l'indépendance du Québec - il ne voulait rien avoir du

gouvernement fédéral et ne voulait pas dépendre de qui que ce soit, il a négligé de faire sa job. Point final, à la ligne, et n'en parlons plus. On le sait depuis longtemps. On le répète tous les ans. Tout le monde sait cela. D'ailleurs, tout le monde l'a jugé aux dernières élections face à ça et face à des situations semblables à cela, et c'est tout. Mais on se dit maintenant: Oublions cela et ne parlons pas de cela. Chaque fois que je perds une minute à vous raconter ça, je perds une minute à travailler pour les pêcheurs.

M. Desbiens: Vous seriez mieux de reconnaître tout simplement que les conditions objectives pour le traitement, l'arrivée, l'achat du poisson au Québec ont, justement, été réalisées et qu'il s'agissait de poursuivre la politique en allant obtenir les quotas et le droit de pêche dans la zone de 200 milles. C'est grâce au plan de modernisation si ces conditions... Comme vous le dites: On peut recevoir du poisson, emmenez-en, on a de la place, mais c'est parce qu'il y a eu le plan de modernisation des usines de traitement.

M. Picotte: Non. Les usines n'ont pas commencé dans le temps...

M. Desbiens: S'il n'y avait pas eu d'usines de traitement, il n'y aurait pas de Nova Nord.

M. Picotte: Les usines n'ont pas commencé dans le temps du Parti québécois. Vous en avez même fermé dans le comté de M. Levesque.

M. Desbiens: Non. On a parlé de modernisation. (18 heures)

M. Picotte: Il y avait des usines antérieurement et, compte tenu qu'il y avait aussi des usines antérieurement et, comme je vous l'ai mentionné...

M. Desbiens: ...potentiel de transformation, parlez-en!

M. Picotte: Oui, même de la transformation, c'était possible d'en faire, M. le Président. Il y avait des usines établies et, à ce moment-là, vous le savez comme moi, c'est comme un commerce; plus il y aurait eu de poisson, plus la modernisation de ces usines aurait été effectuée. On est obligés présentement - et vous m'avez posé des questions concernant Newport tantôt - d'aller chercher le poisson en territoire de l'URSS pour le transformer chez nous parce qu'on n'a pas assez de poisson. Si on en avait, on n'irait pas en chercher ailleurs, voyons donc! On cherche tous les moyens pour faire travailler le monde. Ne venez pas me dire que les gens ne peuvent pas travailler. Allez dire ça sur le territoire maritime et vous allez retourner dans le coin de Chicoutimi rapidement, vous pouvez en être sûr.

M. Desbiens: Vous donnez donc la preuve que les usines de transformation sont performantes aujourd'hui.

M. Picotte: Pardon?

M. Desbiens: Ce que vous me dites confirme que les usines de transformation qu'on a aujourd'hui au Québec sont performantes.

M. Picotte: Est-ce que quelqu'un a dit qu'elles n'étaient pas performantes? Elles sont performantes, mais elles devraient l'être davantage.

M. Desbiens: C'est grâce au plan de modernisation qui a été réalisé.

M. Picotte: Bien oui, mais cela n'empêchait pas de demander l'accès à la zone des 200 milles. Depuis quand est-ce un empêchement? Ce n'est pas parce que le gars mange son steak qu'il ne peut pas manger une soupe avant. Voyons donc! Arrêtez donc ça!

M. Desbiens: On ne pouvait pas demander du poisson qu'on n'était pas capable de traiter, voyons donc!

M. Picotte: Bien voyons donc! Vous ne connaissez pas ça pantoute. Changez de discours. C'est enregistré ça. Arrêtez donc!

Une voix: Il va avoir honte.

M. Picotte: Mes collègues n'enverront pas ça dans leur comté, je l'espère.

Le Président (M. Richard): M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Desbiens: Vous dites qu'il n'y a pas de plan de modernisation nécessaire.

M. Picotte: Pas de plan de modernisation de quoi?

M. Desbiens: Que ce n'était pas nécessaire.

M. Picotte: Oui, mais il faut suivre l'évolution comme tout le monde, M. le Président, voyons donc! C'est ce que je dis. Je ne dis pas que c'est nécessaire ou non. Je dis qu'il faut suivre l'évolution et au fur et à mesure. Vous savez, je pense qu'il faut comparer ça à n'importe quel commerce. Si on avait eu accès à la zone des 200 milles en 1977 et s'il y avait eu beaucoup plus de poisson depuis ce temps-là, cela aurait fait comme quelqu'un qui ouvre un détaillant quelque part et qui a besoin de l'agrandir parce que sa clientèle a doublé, voyons donc! Et il suit révolution et le gouvernement a suivi l'évolution et tout le monde aurait suivi l'évolu-

tion, ça comme dans autre chose.

M. Desbiens: On dit que Nova Nord serait ni plus ni moins qu'en voie de désintégration. Est-ce que le ministère a l'intention de l'aider d'une quelconque façon, financière ou autre, techniquement?

M. Picotte: On me dit que, chez nous, personne ne nous a avisés que Nova Nord voulait tout simplement s'effriter comme tel. Au contraire, on nous a dit qu'elle poursuivait, qu'elle continuait sa démarche auprès du fédéral pour tâcher d'obtenir ce qu'elle veut obtenir, l'accès à la zone des 200 milles, et qu'elle est prête à s'équiper, tel qu'elle l'a souligné, pour être en mesure d'aller pêcher le poisson dès que le gouvernement fédéral nous en donnera l'autorisation.

M. Desbiens: Étant donné qu'on n'a pas l'accès à la zone, ni les quotas suffisants, est-ce que la saison 1989 ne risque pas de voir encore des fermetures d'usines ou des mises à pied assez tôt en saison? Certains ont à peine fait leurs semaines pour l'assurance-chômage l'an passé.

M. Picotte: M. le Président, cette année, on n'a pas accès à la zone des 200 milles. On n'a pas été reconnu dans le plan de pêche du fédéral...

M. Desbiens: Les quotas?

M. Picotte: Cela veut dire que la situation sera sensiblement la même que celle de l'an passé, et on trouve ça dommage. C'est aussi simple que ça. Du poisson, on n'en fabrique pas. Des quotas nous sont alloués et on va chercher le poisson au fur et à mesure qu'on obtient des quotas. On tente d'améliorer la situation. Vous me demandez si des usines seront fermées ou si les gens auront moins de travail. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on fait des efforts pour aller chercher du poisson ailleurs pour le transformer chez nous. C'est pour ça qu'on parle d'usines de deuxième et de troisième transformation et c'est pour ça qu'on a adopté une loi, la loi C-51, nous permettant de transformer le poisson ici même, au Québec, et d'empêcher ainsi que les débarquements de poissons au Québec ne soient transformés au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse ou à l'île-du-Prince-Édouard, afin de permettre aux gens de travailler davantage. Cela a été l'objet de la loi C-51.

On fait donc preuve d'imagination dans ces cas-là, compte tenu du fait qu'on n'a pas les quotas nécessaires pour aller nous alimenter. C'est dommage. Ne comptez pas sur moi pour vous dire qu'on est contents de ça, au contraire. La preuve, vous avez lu mon communiqué et, si vous voulez que je vous achemine les lettres que j'ai envoyées à M. Siddon, je suis prêt à le faire. Vous allez voir que je ne lui ai jamais dit

que j'étais content. À sa place, l'aurais été gêné de voir qu'un de mes collègues m'écrit de cette façon et j'aurais réagi, ne serait-ce que m'en aller chez nous.

M. Desbiens: Cela veut dire également que si les usines fonctionnent au ralenti tel que prévu... Nova Nord avait mentionné la construction de six chalutiers congélateurs, au coût de 90 000 000 \$. Cela veut dire que ce sera laissé de côté ou remis à plus tard.

M. Picotte: M. le Président, je pense que vous avez un bel exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire: construire des bateaux pour aller dans la zone de 200 milles sans savoir si on va y aller un jour. Il ne faut pas faire cela et on ne le fera pas.

M. Desbiens: M. le Président, je parle des conséquences du manque de quotas, des fermetures et un ralentissement dans la construction des chalutiers.

M. Picotte: M. le Président, ce ne sera pas plus au ralenti que l'an passé. L'an passé, on a vécu la même situation et cette année on se retrouve avec sensiblement les mêmes quotas. Cela va être comme l'an passé, une situation difficile. Je ne m'en suis pas caché, j'ai dit dans mon discours qu'en 1989 cela allait être encore une situation difficile à cause de tout cela. Ce ne sera pas plus au ralenti que cela l'a déjà été. S'il y a une chose, c'est peut-être moins au ralenti depuis 1985 qu'avant 1985.

M. Desbiens: Ce n'est pas le discours que vous nous avez tenu tantôt, mais en tout cas...

M. Picotte: C'est parce que vous ne l'avez pas lu ou que vous n'avez pas écouté.

M. Desbiens: Relisez votre propre discours.

M. Picotte: J'ai dit en toutes lettres dans mon discours qu'on prévoyait une année difficile en 1989.

M. Desbiens: Vous avez dit que c'était catastrophique en 1988 et ça le serait encore cette année. C'est cela que vous avez dit.

M. Picotte: J'ai assez de collaborateurs, ils vont me retrouver cela et on va vous le relire.

Le Président (M. Richard): M. le député de Îles-de-la-Madeleine, vous avez une question?

M. Farrah: Un commentaire sur la modernisation des usines. Justement, le problème, c'est qu'on a tellement mis d'argent dans cela, on a tellement fait de grosses usines sans se préoccuper des ressources que ces usines sont obligées

de payer des coûts fixes extrêmement élevés. On n'a pas de ressources et il y a des coûts minimaux à payer et cela coûte très cher. La modernisation, je pense qu'il faut l'admettre, elle a été faite un peu sous votre administration. Mais je pense qu'elle a été mal planifiée en ce sens qu'on a entrevu faire de grosses choses plutôt que d'y aller plus modestement. Comme le ministre le mentionnait tantôt, si y a des ressources qui s'ajoutent au fur et à mesure, on peut agrandir ou modifier l'usine de façon à traiter ces ressources. Il ne faut pas voir trop grand. On n'a aucunement planifié en fonction des ressources qui existaient.

Deuxièmement, j'aimerais poser une question au ministre concernant la situation qui prévaut dans l'industrie de la pêche, en général. On sait que l'an passé cela a été une saison très difficile, notamment en ce qui concerne le poisson de fond. Les prix étaient extrêmement à la baisse. Il y a aussi le taux de change qui n'aide pas nos industriels sur les marchés américains. La ressource était moins là, évidemment. Dans la perspective où la situation persisterait cette année, est-ce que vous envisagez une intervention quelconque, un programme global qui pourrait peut-être toucher l'ensemble des industriels pour leur venir en aide? On sait qu'une mauvaise année, cela peut arriver. Mais deux années consécutives où cela va mal, cela peut être quand même problématique. Est-ce que vous avez envisagé un programme quelconque ou une éventuelle intervention si la situation perdure?

M. Picotte: M. le Président, d'abord, deux brefs commentaires avant de répondre à la question du député. Effectivement, on a rationalisé des usines. Vous vous rappellerez, mon cher collègue, quand j'ai visité en votre compagnie MadeJipêche, les gens nous ont montré l'équipement complètement neuf acheté par le gouvernement du Québec - ce n'était pas privatisé - et qui n'a carrément pas servi, qu'on a été obligés d'envoyer au rebut, n'étant pas adapté à ce que l'usine devait faire. Évidemment, une telle rationalisation a coûté très cher. Nous voulons éviter de faire des rationalisations sans tenir compte des besoins du milieu, de l'usine et aussi des quotas existants.

À la page 6 de mon discours, je vous répète le troisième paragraphe qui dit ceci: "Pour conclure sur le domaine de la transformation des produits marins, il est évident que ce secteur vivra une année difficile en 1989, alors que le volume et la valeur des expéditions devraient tout juste se maintenir au niveau de 1988, soit environ 175 000 000 \$." Je vous l'ai dit dans mon discours, je ne m'en suis pas caché, je l'ai mentionné. C'est à la page 6, troisième paragraphe.

M. le Président, cela étant dit, je pense que le député a eu l'occasion de constater avec moi, puisqu'il était présent avec nos collègues des

milieux maritimes, le député de Gaspé, le député des Îles-de-la-Madeleine, le député de Matane, que des pêcheurs, à cause de cette situation difficile, nous avaient demandé, entre autres en ce qui concerne leurs bateaux et les remises qu'ils devaient nous faire, d'avoir un programme spécial à cause des difficultés qu'ils ont connues. Bon.

J'ai accepté avec le Conseil des ministres de faire en sorte qu'on puisse ralentir les paiements, les reporter et les ajuster au pourcentage de prises que les gens avaient faites pour leur permettre de souffler. J'ai aussi ajusté la remise mensuelle de ces paiements. Avant, on demandait aux gens de nous remettre leurs paiements en février, mars et avril alors qu'ils n'avaient pas commencé à pêcher. Donc, ils n'avaient pas d'argent à nous remettre sur ces emprunts au niveau de la construction de bateaux. Dans certains cas, on a décalé ces paiements au mois de juin, d'une part, et, dans d'autres cas, au mois de décembre pour permettre aux gens d'avoir au moins réussi à pêcher et à s'approvisionner, et avoir vendu leur produit pour être capables de nous faire cette remise.

Donc, vous me demandez si on envisage la possibilité de faire des programmes spéciaux. Chez nous, dans le domaine des pêches, étant donné que c'est une ressource qui n'est pas stable, que c'est une ressource qui peut être menacée, que c'est une ressource qui ne répond pas toujours aux aspirations de ceux qui veulent aller la chercher, à partir de ce moment, on évalue les situations difficiles à chaque année. C'est pour cela qu'on est intervenu depuis deux ans, entre autres, dans votre belle région, M. le député des Îles-de-la-Madeleine, pour aider les travailleurs qui n'avaient pas réussi à travailler assez longtemps et en ce qui concerne aussi le maquereau, pour donner un certain montant d'argent sous forme d'aide pour combler les pertes. En cours d'année, je me dis qu'au fur et à mesure que les gens nous le démontreront et que nous saurons que la situation est moins bonne que celle qu'on avait prévue, on développera avec le Conseil du trésor et avec mes collègues du Conseil des ministres... J'élabore des projets spéciaux du côté des pêches maritimes qui, généralement, reçoivent une attention tout à fait particulière.

Je ne peux pas vous dire, au moment où l'on se parle, s'il y aura des programmes spéciaux. Selon la situation, on réagira suffisamment vite pour proposer quelque chose au gouvernement afin de venir en aide à ceux qui seront mal pris à cause d'une situation que nous ne connaissons pas au moment où nous nous parlons. J'ai fait l'annonce concernant Socomer sur la mise en marché, qui aidera grandement ces gens, les entreprises du milieu, puisque désormais Socomer pourra déjà garantir un certain montant d'argent sur le stock qu'on a dans chacune de ces industries. Donc, tes industriels devront

endosser un peu moins ces sommes et faire une mise en marché en protégeant des prix qui seront quand même très intéressants pour les industriels.

Déjà, nous croyons que ce point de vue va améliorer de beaucoup la situation, du moins pour cinq usines qui ont décidé de participer avec SOQUIA, à mettre sur pied ce qu'on appelle Socomer, ce que j'ai annoncé la semaine de Noël. Six usines.

Une voix: D'accord, c'est ça, parce que le problème...

M. Picotte: C'est le quart du volume au Québec.

Une voix: ... qui pourrait subsister, concernant les usines qui ne font pas partie du consortium, Socomer.

M. Picotte: Je prêche depuis que je suis à ce ministère, et vous en conviendrez avec moi puisqu'on est allé prêcher ça ensemble dans bien des cas, qu'on est allé dire: Vous savez, quand ça va bien dans le domaine des pêches, les gens n'ont pas tendance à se regrouper, à se serrer les coudes et à travailler ensemble pour soutenir leurs prix, leurs produits et trouver des débouchés pour leur marché. Ils disent: Cela va bien. Ne nous "bâdrez" pas. Il n'y a pas de problème. Quand H arrive de mauvaises années, évidemment les gens disent: Oui, mais on est en péril, que faites-vous? Moi j'ai tenté d'expliquer aux gens qu'il fallait à tout prix, s'ils veulent vraiment devenir des professionnels dans ce domaine, se serrer les coudes, travailler en collaboration et développer un marché. Alors, j'ai offert ça. (18 h 15)

Il y a six usines qui l'ont compris, soit le quart du marché au Québec. Bon, je dis: Bravo et tant mieux! Quand les autres s'apercevront que ça fonctionne bien, probablement que d'autres viendront emboîter le pas. Ce que je souhaite, c'est que toutes les usines au Québec puissent emboîter le pas dans ce domaine pour être capables... C'est ça, développer nos marchés et faire en sorte de vendre notre produit. Il faut que les gens se serrent les coudes autant quand ça va bien que quand ça va mal.

M. Farrah: Cela va.

Le **Président** (M. **Richard**): Vous avez la parole, M. le député.

M. Desbiens: De toute façon, les pêcheurs font toujours face au même problème de ces fameux quotas, des quantités de poisson suffisantes. Comme vous le mentionnez vous-même dans votre communiqué dont on parlait il y a quelques minutes, finalement, vous avez beau faire toutes les démarches et les pressions et dire à M. Siddon et à M. Crosbie et à tout le monde à

Ottawa que ça vous prend des quotas et qu'il faut avoir l'autorisation d'aller pêcher dans la zone de 200 milles, d'une année à l'autre, on est toujours à peu près vis-à-vis de la même situation. Cela ne s'améliore pas. Comment va-t-on finir par résoudre cette situation au Québec? J'imagine que le ministre devrait avoir une stratégie là-dessus. De toute façon, je rappelle une étude ou un article du professeur Marcel Deneau, de l'Université Laval - je ne sais pas s'il s'en souvient - publié en 1987 dans la revue *Option politique* qui proposait que soit mise sur pied une structure de pouvoir et de contrôle fédérale-provinciale adéquate, qu'il appelait la Commission fédérale-provinciale des pêches maritimes de l'Atlantique, qui regrouperait les ministres responsables des pêches des gouvernements du Canada et des cinq provinces de l'Est et qui aurait pour responsabilité de faire respecter le libre accès des provinces aux ressources, d'élaborer une formule de répartition de ressources entre les provinces et de promouvoir une coordination des politiques et des programmes provinciaux et fédéraux dans le secteur des pêches.

C'est un article qui a été écrit comme il s'en écrit beaucoup, évidemment, mais est-ce que cette proposition a fait l'objet d'une étude plus approfondie à votre ministère? Est-ce qu'il y a eu des démarches, est-ce qu'il y a des discussions sur une formule de ce genre pour essayer de résoudre le problème? Est-ce que le ministre lui-même considère que ça pourrait être une solution intéressante?

M. Picotte: M. le Président, avec beaucoup de respect pour ce professeur émérite, je dois dire ceci: J'ai aussi été professeur. Vous savez, H y a toujours une différence entre la réalité et ce que nous souhaiterions. Autrement dit, tout le monde est pour la vertu et, quand on va Interroger chaque individu pour voir jusqu'à quel point H la pratique à 100 %, on peut avoir des réponses différentes. De toute façon, on préfère ne pas poser de questions, dans ce domaine entre autres.

Cela dit, je pense évidemment que le professeur a bien réfléchi, il a bien pensé. Il fait un beau plan mais il y a une volonté politique. Qu'est-ce que vous voulez? Je suis obligé de constater, comme vous d'ailleurs, que c'est le gouvernement fédéral qui distribue les quotas. Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas une volonté politique du côté du gouvernement fédéral, peu importent les beaux plans qu'on mettra sur la table... On n'est pas seuls à faire la demande là-dessus, on s'est affiliés avec le Nouveau-Brunswick et je vous prie de me croire que Mme Landry, qui est ma collègue aux Pêcheries, du côté du Nouveau-Brunswick, aux Pêches n'a pas été tendre non plus envers mon collègue fédéral, pas plus que moi à la dernière conférence fédérale-provinciale. On s'est associés, les gens du milieu, avec Nova Nord pour

aller démontrer tout ça. Maintenant, c'est une question de volonté politique. Il faudra continuer à faire des pressions. J'espère que tous les beaux plans que tous les professeurs devront faire à gauche et à droite qui seront applicables à 50 %, 60 % ou à 80 %, selon qu'ils sont plus hauts dans les nuages ou plus bas sur la réalité, feront en sorte que le fédéral comprendra qu'il doit partager cette ressource. Alors, il faut continuer de se battre malgré tout.

M. Desbiens: Si je comprends le ministre, cette proposition n'est pas celle que le ministre croit réaliste ou qu'il souhaiterait. Alors, quelle est la formule qu'il souhaiterait?

M. Picotte: Quand je regarde la proposition de ce vaillant professeur, c'est le partage des eaux côtières dans toutes les provinces. Je sais très bien, par expérience, que si on s'embarque là-dedans ça peut être bien plus long que pour le lac Meech encore. Comme je cherche une position et une réponse qui seront plus rapides, j'essaie d'y aller par des moyens plus concrets, tout en n'évitant pas ces choses. Si ce brillant professeur a la possibilité de convaincre d'autres gens, il pourrait être missionnaire avec nous puisqu'il pense et écrit sur le sujet. Il pourrait prendre son bâton de pèlerin - cela doit être parce qu'il aime ce domaine-là aussi - et nous aider à convaincre tout le monde. J'évite de prendre des formules qui vont faire en sorte que tout le monde s'assoie autour de la table pour y demeurer éternellement. On est plus pressés que ça.

M. Desbiens: Alors, quelle est la formule du ministre?

M. Picotte: Bien, c'est de continuer...

M. Desbiens: A quoi se résume-t-elle?

M. Picotte: ...à essayer de persuader, mettre toutes les forces de notre côté pour convaincre tout le monde. J'aurais cru que les gens auraient compris ça plus facilement; par exemple, il y a un M. Mulroney qui est député de tout un secteur maritime, je pense qu'il devrait comprendre ça rapidement, il y a d'autres personnes qui sont de ce secteur qui devraient comprendre ça rapidement. Donc, vous le savez comme moi, dans ce domaine, je pense que c'est à force de faire des groupes de pression, de mettre de la pression de façon intelligente, de façon rationnelle sur le gouvernement qu'on peut réussir à obtenir quelque chose. Je souhaite que ça aboutisse.

M. Desbiens: Mais depuis combien d'années fait-on des pressions à Québec?

M. Picotte: Cela fait trois ans, mais ça aurait pu faire douze ans.

M. Desbiens: Non, non, mais il a dû s'en faire aussi avant.

M. Picotte: Pardon?

M. Desbiens: Des quotas, ce n'est pas arrivé il y a trois ans.

M. Picotte: Non, non. C'est depuis trois ans qu'on demande d'avoir accès à la zone de 200 milles. Comme je vous le dis, c'est en 1977 que les gens ont eu accès à la zone de 200 milles. Si on avait fait des représentations à partir de ce moment-là, ça ferait exactement douze ans qu'on aurait fait la demande, en supposant qu'on ne l'aurait pas obtenu. Mais je pense qu'après douze ans, au fur et à mesure et au fil des ans, avec différents ministres des Pêches, on aurait fini par obtenir au moins une présence à l'intérieur de la zone de 200 milles, mais ça fait trois ans qu'on le demande. Donc, on dit: Tant mieux si ça aboutit le plus vite possible.

M. Desbiens: Vous me dites que même un député premier ministre vivant donc avec des pêcheurs de la Côte-Nord ne comprend pas cette situation.

M. Picotte: Non. Je dis qu'il devrait être plus sensibilisé par les gens de son milieu, il vient d'une région maritime. Il me semble que si les gens du milieu pouvaient conscientiser davantage M. Mulroney, le premier ministre du Canada, peut-être parlerait-il dans le creux de l'oreille de son ministre de Pêches et Océans.

M. Desbiens: La preuve est faite qu'il n'est pas sensibilisé, ça fait cinq ans qu'il est premier ministre. La preuve est faite. Ou il est sensibilisé et il ne veut pas agir ou il ne peut pas agir. Quelle est l'histoire? S'il n'est pas capable de modifier la politique...

M. Picotte: Écoutez...

M. Desbiens: ...ou on a une mauvaise cause ou les pêcheurs ont...

M. Picotte: ...qualifiez ça comme vous voudrez, dites-moi que M. Mulroney n'est pas assez sensibilisé, qu'on ne l'a pas assez sensibilisé ou qu'il prétend que c'est une mauvaise cause, il reste qu'il faut essayer aussi de le mettre dans le coup et je dis qu'il y a de ses commettants qui peuvent très bien le mettre dans le coup.

M. Desbiens: Bien, ça fait cinq ans, ça fait longtemps qu'il est dans le coup.

M. Picotte: Bien oui, mais allez demander à M. Mulroney pourquoi il ne parle pas à son ministre des Pêches... Ne me demandez pas à moi pourquoi.

M. Desbiens: Bien oui, c'est vous qui discutez avec eux, ce n'est pas moi.

M. Picotte: Si vous dites que c'est une mauvaise cause, continuez à le prétendre, je prétends que c'est une bonne cause pour les pêcheurs et je vais continuer de la défendre. Je vous laisse vos prétentions...

M. Desbiens: Je prétends que c'est une bonne cause pour les pêcheurs du Québec, on dit que c'est le système fédéral qui est à l'origine du trouble.

M. Picotte: Bien, c'est eux qui nous donnent des quotas.

M. Desbiens: Bien oui!

M. Picotte: Bon! À partir de ce moment-là, ils ne l'ont pas fait.

M. Desbiens: C'est pour ça qu'on vous dit...

Une voix: En 1977, est-ce qu'on était là?

M. Picotte: M. le Président, ce que je veux vous mentionner, c'est qu'en 1977, au moment du partage de la ressource, alors qu'il y en avait beaucoup, si on avait fait partie de la table qui était mise, les gens de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et de l'île-du-Prince-Édouard ne nous diraient pas, aujourd'hui: On est habitués d'avoir tant de milliers de tonnes et, si vous venez en chercher, vous allez nous en enlever, puisqu'on aurait partagé à la grande table, en 1977, la ressource qui était là. On aurait eu un surplus de ressources ou une augmentation de ressources, si la ressource le permettait, et une diminution si la ressource permettait de diminuer. Mais on serait partie de la grande table et on aurait eu un couvert lors du lunch prévu pour la distribution des 200 milles. Cela se comprend facilement. Mais puisqu'on n'était pas là, qu'on ignorait ça, qu'on ne voulait pas être là et qu'on n'était pas présents, il y a un adage qui dit - et ce n'est pas moi qui l'ai inventé et ça n'a pas été inventé dans le temps du Parti québécois: Un absent a toujours tort. Bien, on a tort, aujourd'hui on n'est pas là. Aiors il y a trois couverts à la table et on voudrait qu'il y en ait deux autres. Et ils disent: Maintenant, la table est trop petite. Il n'y a pas de place pour se serrer assez pour en ajouter d'autres. Si on avait été là en 1977, on n'en parlerait pas aujourd'hui et on pourrait vous féliciter. Mais ce n'est pas le cas. Je ne veux pas perdre de temps à en parler dans ce sens-là parce que c'est démagogique, à mon point de vue, et ça ne sert à rien. On ne gagne pas de terrain. Même si on en parlait et même si on disait que c'est la faute du député de Lévis et que c'est la faute de ceux qui n'ont pas pris leurs responsabilités parce qu'ils étaient absents,

que les absents ont tort - et on peut ajouter toute la panoplie d'adages qu'on pourrait découvrir dans ce sens-là - ça ne leur donne pas plus accès à la zone des 200 milles. Donc, ne perdons pas notre temps à blâmer Pierre, Jean, Jacques, maintenant qu'on sait de qui ça dépend, et travaillons pour l'obtenir en souhaitant qu'ils comprennent plus rapidement, y compris le premier ministre qui est dans une zone maritime, y compris M. Skjoldon qui connaît ça et y compris M. Crosbie qui devrait comprendre que le Canada, c'est pour partager les ressources. Voilà!

M. Desbiens: Je suis parfaitement d'accord avec le ministre qu'il ne faut pas blâmer Pierre, Jean, Jacques, ni les hommes. C'est le système qu'il faut blâmer. C'est ça qu'on dit.

M. Picotte: Ah bien oui, mais...

M. Desbiens: Le système fédéral n'est pas avantageux pour le Québec, ni au chapitre des pêcheries ni ailleurs. Et c'est pour ça que nous prônons que le Québec forme un pays et décide chez lui ce qui est le meilleur pour son développement.

M. Picotte: M. le Président, y n'y a pas de système parfait. Si on veut parler là-dessus, on va en parler longtemps. Je ne connais pas de système parfait. Deuxièmement, sous prétexte d'autosuffisance et d'indépendance, une des façons dont on a le plus endetté les Québécois et les Québécoises, c'est avec les politiques du député de Lévis dans le temps qu'il était ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Desbiens: Vous venez de dire que vous donnez...

M. Picotte: À partir de ce moment-là, est-ce que l'endettement collectif des Québécois, comme on l'a connu dans le temps du gouvernement du Parti québécois, c'était un système parfait? Imparfait pour imparfait, j'aime autant posséder tout ce que je possède présentement que de me limiter à une petite affaire sans savoir où je vais aboutir. C'est ça. C'est ma conception. Vous en avez une autre différente. Bravo! Défendez-la! Vous viendrez la défendre avec moi sur les estrades électorales et je vais gager sur le résultat aux prochaines élections, n'importe quand.

M. Desbiens: Oui, c'est bien ce qu'on a l'intention de faire.

M. Picotte: Commencez à vous préparer, ça presse!

M. Desbiens: Système imparfait. Si le ministre veut se satisfaire de regarder crever les Québécois, c'est bien ses problèmes. Nous voulons

que le Québécois décide chez lui quelle est la meilleure façon de se développer. Le ministre est certainement conscient de ça, que tu décides ce que tu as en main. Quand c'est toi qui décides, tu décides pour ton propre bien. Tu ne décides pas pour celui du voisin. Le système fédéral mène à ça. Terre-Neuve est arrivée à la table des convives bien après les autres et elle a sa part pareil. Ce n'est pas l'existence ou non du convive qui arrive en retard, c'est le système lui-même qui est faux.

M. Picotte: Le plus drôle, M. le Président, c'est que, si on se sépare demain matin, là on n'irait jamais dans la zone des 200 milles. Cela fait qu'il ne faut pas en parler en relation de ça parce qu'on ne gagnerait jamais de toute façon. Alors, oublions ça tout de suite.

M. Desbiens: Oui, mais les Français n'y vont pas eux?

Le Président (M. Richard): Messieurs, si vous permettez...

M. Picotte: Vous allez voir que c'est plus compliqué que de faire ça sur un coin de table.

M. Desbiens: Voyons, c'est compliqué, mais c'est toujours plus facile...

M. Picotte: De toute façon, M. le Président, si on prenait un vote là-dessus ici, on gagnerait. J'aime mieux laisser ça dans les mains de la population qui décidera. C'est plus démocratique.

Le Président (M. Richard): Si vous permettez, M. le député de Gaspé a demandé la parole et je reviendrai à vous après. M. le député de Gaspé.

M. Desbiens: D'accord.

M. Beaudin: À la fois, M. le Président, un commentaire et une question. Je ne sais pas si, dans le groupe des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, quelqu'un pourrait me confirmer ça, mais j'ai comme l'impression que le professeur Marcel Deneau, dont s'inspire le député de Dubuc, serait le même M. Deneau qui, en 1977, au moment où certains éléments essayaient d'avoir accès aux 200 milles, était sous-ministre au ministère de l'Industrie et du Commerce, chargé des pêches commerciales?

M. Picotte: Écoutez, je pense...

M. Beaudin: Je vous pose la question.

M. Picotte: ...à ce qu'on me dit, ça serait le même individu. C'est de valeur qu'il n'ait pas eu ses brillantes idées dix ans plus vite. Mais M y en a qui sont brillants en retard des fois.

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

Le Président (M. Richard): M. le député...

M. Picotte: Mais ce n'est pas à moi d'évaluer ça.

Le Président (M. Richard): ...de Dubuc, vous avez la parole.

M. Desbiens: Vaut mieux être brillant en retard que jamais.

Des voix: Ha, ha, ha!

(18 h 30)

M. Desbiens: Je ne connais pas M. Deneau. Il a fait une proposition et je demande au ministre de me dire quelle est la valeur de cette proposition-là, parce qu'il a un problème. Lui-même le sait et le reconnaît, il le dit année après année. Il faut le résoudre, ce problème-là. C'est la population du Québec qui en souffre. Alors, il faut trouver une solution un jour. Ce n'est pas suffisant de dire année après année dans un communiqué de presse: Ce sont des maudits écoeurants, les ministres à Ottawa, ils ne nous donnent pas notre droit. Mais il faudra le régler un jour. C'est là qu'intervient notre solution.

M. Picotte: M. le Président, vous me permettez de faire un commentaire. Le député de Dubuc dit: Année après année vous envoyez un communiqué de presse. Juste pour l'information de chacun, je vous dirai les revendications qui ont été faites par le consortium Nova Nord et celui qui vous parle depuis 1987. On en a fait le 28 octobre 1987 par un mémoire de Nova Nord pour des contingents et des permis au bureau de Siddon. Le 10 décembre 1987, j'ai moi-même écrit à M. Siddon, en plus de lui en avoir parlé dans une conférence fédérale-provinciale. Le 19 janvier, dans son plan de pêche, le gouvernement fédéral refuse aux entreprises... On est revenu à la charge.

M. Desbiens: M. le Président, je m'excuse d'interrompre le ministre...

M. Picotte: Le 28 janvier 1988, la même chose, le 7 avril 1988, le 13 avril 1988, le 4 octobre 1988, le 9 février 1989 et le 9 mars 1989: à neuf occasions depuis un an et demi nous sommes intervenus avec Nova Nord. Donc, c'est plus qu'un communiqué de presse, n'en déplaise au député de Dubuc. S'il n'est pas intéressé à ça, je suis intéressé à lui dire en ajoutant à ça que le premier ministre du Québec a même écrit au premier ministre du Canada à ce sujet-là. Voilà.

Le Président (M. Richard): M. le député de Dubuc, allez-y.

M. Desbiens: Deux choses, M. le Président.

D'abord, je n'ai pas attaqué le ministre ni personne, au contraire, je souligne les efforts qu'il fait depuis trois ans pour essayer d'arriver à une solution. Alors qu'il ne vienne pas interpréter que je... Au contraire, je constate qu'il fait des efforts à sa façon et il vient confirmer ce que je dis. Même le premier ministre - il l'a dit en terminant - essaie et on ne réussit pas pareil. Donc, il y a un problème là qu'il faut régler de façon différente. C'est tout ce que je dis.

Passons à un autre sujet parce qu'on va finir là-dessus facilement.

Le Président (M. Richard): Parce que vous êtes presque à des voeux et ce serait presque exagéré.

M. Desbiens: Non, ce ne sont pas des voeux, ce sera une réalité avant longtemps, l'indépendance du Québec. Vous pouvez être sûr de ça.

Il y a eu une entente entre la France et le Canada et les chalutiers français peuvent pêcher en eaux canadiennes et justement dans la zone littorale autour de Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les zones 2J, 3KL et dans le golfe Saint-Laurent. Les zones 2J et 3KL sont justement celles dont le consortium Nova Nord exigeait 34 000 tonnes de poissons de fond, qu'il s'est fait refuser par deux fois, évidemment. Ne trouvez-vous pas qu'il y a là un traitement discriminatoire à l'égard du Québec, ou que la France, étant un pays indépendant, est en mesure de mieux se défendre?

M. Picotte: M. le Président, je vais demander à M. Lemieux de vous faire un résumé en vous disant au point de départ qu'il y avait beaucoup plus de Français qui avaient accès à cette zone-là auparavant. D'une année à l'autre on enlève même des pêcheurs français. Donc, il n'y a pas seulement des Canadiens qui peuvent être contingents, il y a aussi des Français. Mais, pour vous parler de cette entente-là, je vais demander à M. Lemieux de la faire.

M. Desbiens: M. le Président.

Le Président (M. Richard): Oui.

M. Desbiens: Encore là, je n'attaque pas le ministre. Qu'il cesse de se sentir attaqué. Je dis que la France a obtenu d'aller dans ces mêmes zones où Nova Nord a demandé 34 000 tonnes de poissons de fond et se l'est fait refuser. Vous avez aidé à essayer de l'obtenir, mais vous n'avez pas été capable. La France l'a obtenu pour ses chalutiers dans la même zone.

M. Picotte: M. le Président, c'est un fait historique. Quand le député de Dubuc dit qu'on n'a pas été capables d'avoir accès à la zone des 200 milles et que les Français y ont accès, c'est

historique et cela ne date pas d'hier. Les Français sont déjà dans (a zone des 200 milles depuis longtemps. C'est historique. Ce qu'on tend à faire, ce n'est d'ajouter des pêcheurs français dans cette zone, mais d'en enlever, d'en diminuer le nombre. À partir de ce moment-là, c'est ça le problème. Je vais réexpliquer le problème. Au moment où les gens qui sont dans la zone des 200 milles sont obligés de se priver de quotas, y compris les Français qui étaient là, nous, on n'est pas là parce que, historiquement on n'a pas demandé d'être là et on ne s'est pas assis à la table pour y être. À partir de ce moment-là, c'est là notre difficulté. C'est connu et compris de tout le monde. Je pense qu'il ne s'agit pas de faire de la démagogie, de la politique ou quoi que ce soit. On n'est pas là et c'est la raison. Aujourd'hui, on voudrait s'insérer là, au moment où on demande à tout le monde de faire des sacrifices sur les quotas qu'ils prennent. Vous comprendrez que c'est encore bien plus difficile d'y avoir accès. Mais on continue de prétendre que le partage des ressources en terre canadienne devrait se faire non seulement entre les provinces atlantiques, mais aussi, dans le cas présent, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Mais, et c'est ça notre difficulté, on n'est pas là et, si on y avait été, on ferait comme tout le monde, on diminuerait les quotas, mais on serait encore là et on pêcherait là. Mais on n'y est pas, pour les raisons que vous connaissez.

M. Desbiens: Selon le jugement du ministre, si on n'est pas là, cela a été une erreur, on n'a pas fait reconnaître des droits parce que ce sont nos droits et aussi ceux de nos pêcheurs. Bon, qu'on corrige cette erreur, c'est ça mon objectif; qu'on trouve le moyen de la corriger. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas profité ou utilisé un droit qu'il faut éternellement ne pas chercher à le ravoir. L'objectif que poursuit le ministre, c'est de ravoir ce droit pour les pêcheurs québécois. Donc, pour ça, il dit qu'il faut négocier. Négocier avec Ottawa donne ce que ça donne. Même le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ne réussissent pas à changer cette politique-là. Mais je dis qu'il faut trouver le moyen pour que soit reconnu ce droit des Québécois de pêcher dans ces zones qui sont aussi les leurs que le Nouveau-Brunswick ou Terre-Neuve. Cela ne peut s'éterniser quand même.

M. Picotte: M. le Président, je peux difficilement suivre la logique de mon collègue, le député de Dubuc, avec tout le respect que je lui dois. Il dit: On pourrait ravoir ce droit-là. D'abord, on ne l'a jamais eu; on ne peut pas le ravoir, on ne l'a jamais eu parce qu'on n'était pas là. Deuxièmement, où je ne suis pas la logique du député de Dubuc, c'est quand il me dit: Admettons que, historiquement on ait fait l'erreur de ne pas être là quand cela aurait dû être le temps d'être là; admettons ça. C'est un

peu ce qu'il me dit, vulgarisé, pour que tout le monde comprenne. Il dit: Oublions ça, il faut maintenant essayer d'être là. Bien oui, je comprendrais la logique du député de Dubuc si, depuis mon arrivée à ce ministère-là, je n'avais fait aucune démarche avec qui que ce soit, si on n'avait consacré aucune somme pour démontrer qu'on peut avoir accès à la zone des 200 milles. Je comprendrais sa logique de dire: M. le ministre, ce n'est pas parce qu'on a fait une erreur en 1977 que vous devez continuer d'être muet comme vos prédécesseurs l'ont été quant à la demande de la zone des 200 milles. Je comprendrais cette logique.

Mais, du moment où je démontre au député de Dubuc qu'on fait des efforts avec des individus, des compagnies privées, avec une autre province qui s'est associée avec nous, avec une étude de faisabilité qui l'a démontré, avec notre insistance, au moment où je fais des efforts, tout ce que le député de Dubuc devrait faire avec moi, il me semble, si on veut être logique, c'est dire: M. le ministre, je m'associe à vous - comme le député de Duplessis l'a fait d'ailleurs, puisque j'ai oublié de vous dire tantôt que le député de Duplessis a même écrit au gouvernement fédéral dans ce sens-là - avec insistance pour dire au gouvernement fédéral qu'il n'est pas correct. S'il faisait ça, ce serait une autre paire de manches. Mais il dit qu'il faudrait l'obtenir. Oui, mais comment l'obtenir? Est-ce par une déclaration d'indépendance de ma part dans une conférence fédérale-provinciale qu'on va sauter dans la zone des 200 milles? Non, on va tous se noyer si on fait ça, et on n'a pas l'intention de disparaître. Alors, il ne peut pas me reprocher de ne pas faire de démarches. Si je ne faisais pas de démarches, il pourrait dire: M. le ministre, ne faites donc pas comme vos prédécesseurs qui dormaient sur la "switch". Excusez l'expression, c'est cela, la réalité. Je lui démontre que j'ai fait beaucoup de démarches. Il devrait s'associer à moi, me féliciter, féliciter le gouvernement et dire: On pousse encore plus fort pour l'obtenir. C'est cela qu'il devrait me dire. Mais ce n'est pas cela qu'il me dit. Donc, quand je vous dis que j'ai de la difficulté à suivre sa logique, c'est logique de comprendre que sa logique est difficile à suivre.

M. Desbiens: Pas autant que celle du ministre.

M. Picotte: Tant mieux! C'est votre droit.

M. Desbiens: Le ministre ne se rend pas compte que, si les discussions sont ouvertes sur le sujet au Québec, c'est parce qu'il y a un sujet qui intéresse et préoccupe les Québécois. Si pour lui la discussion de ce sujet ici, à l'Assemblée nationale, est... Même s'il continue à prétendre que je ne reconnais pas ses efforts, qu'il retrouve les textes où j'ai dit que je ne reconnais pas ses efforts là-dedans. Au

contraire, je reconnais ses efforts, ceux du premier ministre, ceux de mon collègue de Duplessis, ceux d'autres intervenants qui vivent ces situations. Je dis que, quand on veut atteindre un objectif, il y a effort et effort. Il faut voir jusqu'où on est prêt à aller. Il n'est pas prêt à aller plus loin qu'écrire des lettres ou faire des pressions, comme il le dit, ou participer à des discussions. Nous disons qu'il y a des pressions plus fortes que celles-là pour atteindre notre objectif, c'est de décider nous-mêmes ce qu'on fait sur le territoire québécois. Cela m'apparaît très clair et très logique.

M. Picotte: Dans ce cas, je me permettrais de demander à mon collègue de Duplessis - on est supposés être en discussion constructive - de me faire une couple de suggestions qui permettraient de débloquer le dossier. Dites-moi comment il faudrait s'y prendre pour tomber dans la zone des 200 milles en tenant compte que même le Sommet socio-économique de la Gaspésie a adopté une résolution globale pour y avoir accès. Dites-nous quels sont les quelques points qu'on n'a pas encore utilisés et qui vont nous garantir - cela va être enregistré - dans un temps rapide, que vos solutions vont faire en sorte qu'on sera rendus dans la zone des 200 milles. Expliquez-moi cela, dites-moi cela, je vous écoute comme le savant professeur qui s'est commis dix ans en retard et qui est devenu, comme par hasard, illuminé d'une solution à l'emporte-pièce.

M. Desbiens: On va travailler ensemble à faire du Québec un pays, M. le ministre, et cela va être réglé. On va décider cela ensuite entre nous. Ce n'est plus le ministre fédéral qui va décider où on pêche et ce qu'on pêche dans nos eaux, ce n'est pas plus compliqué que cela. Cela peut être une réponse. Mais, pour la deuxième réponse, ce n'est pas moi qui suis ministre et, les stratégies, c'est vous qui avez... Je vais relever une stratégie qui avait été proposée par cet homme que je ne connaissais pas et que je ne connais pas plus ou à peine. Vous dites que ce n'est pas bon, ce qu'il dit. J'imagine que vous avez quelque chose de mieux à faire et à proposer comme stratégie. C'est à vous de le dire, pas à moi.

M. Picotte: M. le Président, je pense qu'il faut que le député de Dubuc connaisse son dossier. On parle des zones 2J et 3KL. Supposons que, demain matin, comme par hasard, quelqu'un ferait l'indépendance du Québec. On déterminerait les eaux. 2J et 3KL, c'est au large de la province de Terre-Neuve, cela ne tomberait pas encore chez nous, en plus.

M. Desbiens: Je sais.

M. Picotte: Je comprends que vous n'êtes pas ministre, que vous ne pouvez pas me trouver

des solutions. Donc, je dois prendre acte que, quand vous discutez ainsi avec moi, c'est pour gagner du temps. C'est une bonne affaire, on a gagné au moins trois quarts d'heure.

M. Desbiens: On n'enverra pas les voisins négocier. Vous dites que M. Crosbie, de Terre-Neuve, c'est le vrai ministre des Pêches. Donc, c'est lui qui mène le ministère des Pêches, à Ottawa. Et quand H va négocier au niveau international la zone de 200 milles, 9 ne va pas négocier pour Québec, H va négocier pour Terre-Neuve. Même à l'intérieur du Canada, H négocie juste pour Terre-Neuve. Si on était un pays, on irait négocier nous-mêmes au niveau international et on irait négocier nos intérêts.

M. Picotte: Au tribunal de La Haye, on ne pourrait même pas aller négocier parce qu'on n'a jamais péché là. Voyons donc il faut toujours bien être plus sérieux que cela.

M. Desbiens: En tout cas, on ne réglera pas cela aujourd'hui.

M. Picotte: Non, sûrement pas.

M. Desbiens: Cela me surprendrait.

M. Picotte: Je dois vous dire que, malheureusement, toutes les discussions qu'on a eues depuis le début n'ont pas fait avancer le dossier d'un pouce. C'est malheureux.

M. Desbiens: Cela nous permet au moins de constater des choses. Comme le ministre le dit, même les gens de la Côte-Nord n'ont pas été capables d'infléchir leur propre premier ministre, imaginez.

(18 h 45)

Je n'ai pas eu de réponse sur le fait que la France y est insérée, mais la réponse c'est qu'on n'était pas là. Que Nova Nord ne puisse rien avoir, c'est normal.

M. Picotte: Que vouliez-vous savoir au sujet de la France?

M. Desbiens: Je veux dire que cela m'apparaît être discriminatoire à l'égard du Québec dans la mesure où les bateaux français sont dans la même zone. On revient à la discussion de toute notre place.

M. Picotte: M. le Président, je vous répète que c'est le Canada qui distribue les ressources, qu'à partir de ce moment il y a un contentieux entre deux pays qui s'appellent la France et le Canada. Étant donné ce contentieux, avec un médiateur, Us ont décidé d'une solution. Le député de Dubuc voudrait que j'aille leur demander pourquoi H y a eu tel genre de solution et ce qui s'est passé, etc. D'abord, ce n'est pas de mon ressort. La deuxième des choses, je pense

que les Français pêchaient là dans le temps de Jacques-Cartier. C'est pas mal historique.

M. Desbiens: Jacques-Cartier. On était là aussi, nous autres.

M. Picotte: Oui, il devait pêcher là lui aussi, j' imagine. Il a dû avoir faim de temps en temps.

M. Desbiens: Dans le temps de Jacques-Cartier, c'est le temps du Québec, c'est la naissance de Québec.

Normalisation des usines de transformation

On va passer à la normalisation des usines de transformation. Vous disiez qu'il y avait, en juin 1987, 73 usines de transformation qui fonctionnaient sans permis. Au 1er mars 1988, vous nous indiquez qu'il y en aurait 42. Au 1er mars 1989, dans la liste, vous nous dites qu'il y en a 50. C'est la liste que vous nous avez fournie des usines qui fonctionnaient sans permis. Il y en aurait 50 cette année, comparativement à 42 l'an dernier. Qu'est-ce qui explique ça?

M. Picotte: Il y a des nouvelles usines - d'abord, à première vue, une réponse que je vous donne rapidement - qui se sont ajoutées et qui ont parfois un permis ou l'autorisation du ministère de l'Agriculture, mais qui n'ont pas nécessairement l'autorisation de l'Environnement. Je pense qu'il faut considérer ça. C'est pour cela, le changement de nombre. Mais, aussitôt que je vais avoir le dossier entre les mains, M. le Président, je pourrai vous donner les détails.

M. Desbiens: L'an passé, le ministre nous disait qu'il y en avait 42. Cette année, il y en a plus encore qui fonctionnent sans permis. Il y a 8 usines nouvelles cette année, sans compter que, pour les 42, on aurait dû s'attendre à ce que les usines qui fonctionnent sans permis continuent à diminuer. Non seulement ça ne diminue pas mais ça augmente. Est-ce que c'est seulement des nouvelles usines?

M. Picotte: M. le Président...

M. Desbiens: Si ce sont des nouvelles usines, je ne vois pas pourquoi elles fonctionneraient sans permis.

M. Picotte: Cela a diminué d'abord passablement. Je dois vous dire ça. Quand on est arrivés, il y avait 73 usines qui n'étaient pas normalisées. Ce que le gouvernement antérieur avait décidé de faire comme entourloupette pour que ces gens ne soient pas dans l'illégalité, c'était d'adopter une loi à chaque année, à la fin de la session, pour dire: On permet aux usines qui ne sont pas normalisées de continuer leurs activités. Donc, on légalisait les usines qui

n'étaient pas normalisées par l'entourloupette d'une loi.

Ce que j'ai dit, moi, en arrivant à ce ministère, c'est: On n'adoptera pas des lois à chaque année pour dire: Vous n'êtes pas normalisés, on adopte une loi pour que vous puissiez fonctionner en toute légalité, si vous êtes dans l'illégalité. J'ai dit: Je regrette, mais les usines devront se normaliser ou avoir un plan de normalisation me convainquant, par le fait même, que dans un délai raisonnable vous avez mis en marche le processus de normalisation. De ce fait, uniquement de prendre cette décision, ça nous a permis de normaliser une trentaine d'usines au minimum, juste de ce fait. Donc, 30 usines qui se sont normalisées, qui ne l'auraient pas été si, d'une année à l'autre, on avait adopté une loi pour légaliser celles qui étaient dans l'illégalité. Elles seraient restées dans l'illégalité.

Deuxième des choses, des usines nous ont fourni un plan et sont en voie de normalisation; parfois, il ne reste que des discussions à effectuer avec le ministère de l'Environnement. C'est plutôt le ministère de l'Environnement qui retarde l'émission de certains permis justement à cause de détails techniques qu'il reste à régler avec le ministère de l'Environnement. Donc, il y en a un certain nombre qui sont en voie de normalisation.

En plus, il y a des dossiers qui étaient dans l'illégalité. Non seulement on a décidé carrément de ne pas les légaliser mais on a décidé que, pour ceux parmi les propriétaires d'usine qui nous disaient ne pas vouloir se normaliser, leurs dossiers seraient acheminés au ministère de la Justice pour aller en cour. Donc, c'est tout un changement de cap, M. le Président. Je me dis: Qu'on n'ait pas réussi en dedans d'un an et demi à tout normaliser, c'est sûr, mais, si on avait procédé de la même façon que nos prédécesseurs, il y en aurait encore 73 qui ne seraient pas normalisés puisqu'on les légalisait dans leur illégalité.

M. Desbiens: On les a légalisés en 1985 par une loi.

M. Picotte: Pour un an.

M. Desbiens: Pour un an. C'est ça.

M. Picotte: C'est ça..

M. Desbiens: Après, ça a été 1986. C'est vous qui étiez là.

M. Picotte: Oui, oui.

M. Desbiens: Mais, peu importe. Cela veut dire que c'était à cette époque évidemment, parce qu'il y avait des problèmes du genre de ceux que vous avez aujourd'hui sans doute. Vous dites qu'il y a le ministère de l'Environnement qui a un rôle à jouer là-dedans, il a des situa-

tions à étudier. Vous disiez que c'était scandaleux en 1987 que des usines ne soient pas normalisées. Cela doit l'être autant aujourd'hui.

M. Picotte: C'est moins scandaleux du fait qu'il en reste une trentaine. Mon sous-ministre vient de me dire qu'il en reste à peu près une trentaine sur les 73 du début.

M. Desbiens: Écoutez...

M. Picotte: Attendez. Attendez. On va se démêler. Écoutez-moi. Cela va être plus facile de vous démêler que de fouiller.

Sur les 73 du début, il en reste une trentaine à normaliser. Donc, de 73 qu'il y avait au début, on en a fait normaliser 43. Écoutez, je suis obligé de vous dire que, si j'avais gardé le même processus qu'avant, je vous dirais aujourd'hui, en commission parlementaire, qu'il en reste encore 73 à normaliser. Il n'en reste plus que 30 de ces 73. On a toujours bien fait un bout de chemin, on a toujours bien avancé un peu. On n'a pas reculé, on a avancé.

D'autres usines se sont ajoutées. Face à ça, je vais demander à M. Lemieux de vous donner tous les détails, à la fois des 73 du début, des 30 qu'il reste à normaliser sur les 73, et pour quoi il y en a 40 maintenant ou un peu plus. Il va vous donner toutes les raisons exactes. M. Lemieux, à vous la parole.

M. Lemieux (Robert): Alors, des 73 usines qui n'étaient pas normalisées au 5 juin 1987 en usines réelles, qui font vraiment de la transformation de produits en première transformation, il reste 18 usines qui n'ont pas de permis actuellement. De ces 18, 17 sont situées en région maritime et une à Montréal.

M. Desbiens: Je m'excuse. Le ministre a fait une remarque en passant et j'ai perdu un bout.

M. Lemieux (Robert): Alors, de la fameuse liste des 73 usines qui ne détenaient pas de permis au 5 juin 1987, aujourd'hui il reste 18 usines qui n'ont pas de permis, des usines qui font de la première transformation. De ces 18 usines, 17 sont situées en région maritime et une en région urbaine. À ce nombre, s'ajoutent 12 ateliers, c'est-à-dire des entreprises qui font de la distribution en gros et dont la seule activité consiste à faire du réemballage, à cuire du homard ou à trancher du poisson en darnes strictement. Ces 12 entreprises sont situées en région urbaine, ce qui fait un total de 30 sur les 73. À ce nombre s'ajoutent aujourd'hui 14 nouvelles usines qui se sont implantées depuis 1987, dont 7 usines en région maritime et 7 entreprises en région urbaine.

M. Desbiens: Quarante-quatre.

M. Lemieux (Robert): Alors 44 usines

aujourd'hui ne détiennent pas de permis.

M. Desbiens: Je me suis guidé sur la liste qu'on nous avait transmise et H y en avait 50.

M. Lemieux (Robert): Effectivement. C'est une liste qui a été faite vers la fin ou le milieu de mars.

M. Desbiens: Le 1er mars 1989.

M. Lemieux (Robert): Effectivement, \$ y a beaucoup d'entreprises qui ont fait des travaux cet hiver ou qui sont d'ailleurs en train de faire des travaux. Les visites de conformité se font par les inspecteurs pour voir si les usines seraient conformes maintenant. Et il y a d'autres usines qui vont probablement avoir leur certificat de normalisation dans les jours et les semaines qui viennent parce que la saison de pêche est sur le point de commencer. Évidemment, les visites de conformité se font. Il y a des travaux qui se font dans certaines usines en Gaspésie et dans la baie des Chaleurs, qui s'achèvent. Il y a des travaux qui se feront aussi sur la Basse-Côte-Nord. Ces usines, éventuellement, vont satisfaire à toutes les normes et vont obtenir leur certificat.

M. Desbiens: Les principales normes pour lesquelles il y a des difficultés, quelles sont-elles?

M. Lemieux (Robert): Les principales difficultés se situent actuellement sur la Basse-Côte-Nord dans des salines qui sont situées dans la région de Old Fort, Blanc-Sablon. Il y a des usines là-bas dont la construction va commencer cet été, et je pense à Harrington Harbour, à Middle Bay, à Blanc-Sablon, où ça se termine, et à Rivière-Saint-Paul; à Saint-Augustin, potentiellement aussi, il pourrait y avoir un projet. Ce sont les principales difficultés parce que ces entreprises sont très vieilles et les bâtiments vétustés. On doit aussi ajouter que ce sont des bâtiments dont les projets ont été longs à se préciser. Dans le cas, par exemple, de Saint-Paul, il fallait savoir où se situait le quai; à Saint-Augustin, on a le même problème.

La deuxième difficulté consiste à satisfaire aux critères du ministère de l'Environnement: traitement des eaux usées, approvisionnement d'eau suffisant, etc.

Pour les ateliers qui sont situés en région urbaine, il s'agit souvent de travaux mineurs.

M. Desbiens: Merci. Est-ce que, dans les crédits de 1989-1990, il y a des subventions rattachées à la normalisation de ces usines et à leur modernisation? Pour les travaux entraînés par cette normalisation, combien y a-t-il d'argent de prévu dans le budget de 1989-1990?

M. Lemieux (Robert): Essentiellement...

Excusez.

M. Desbiens: Le programme de rationalisation, comme on l'appelle, et le programme de compensation à la désuétude des conserveries.

M. Lemieux (Robert): Le programme de rationalisation du secteur de la transformation des produits marins est terminé depuis septembre 1986. Le programme qui concernait la désuétude a pris fin le 31 mars 1987. En ce qui concerne les budgets qui restent et qui seront dépensés pour les usines, essentiellement, ce sont des sommes qui seront consacrées à bâtir de nouvelles usines sur la Basse-Côte-Nord.

En ce qui regarde les usines qui sont situées en territoire maritime, il n'y a pas de programme qui s'applique maintenant, les gens doivent assumer les dépenses occasionnées par leur normalisation.

M. Desbiens: Il n'y a pas de subvention.

M. Lemieux (Robert): En ce qui regarde les ateliers, les établissements de distribution en gros, etc., il n'y a jamais eu de programme qui s'adressait à cette clientèle.

M. Desbiens: Alors, les usines que vous avez mentionnées tantôt, qui vont être reconstruites sur la Basse-Côte-Nord, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui paient 100 % des frais de rénovation.

M. Lemieux (Robert): Sur la Basse-Côte-Nord, le coût des usines est assumé par le ministère.

M. Desbiens: Alors, vraiment, à y a quelque chose que je comprends mal. Tantôt, vous avez dit qu'il y avait une usine à Blanc-Sablon, je pense, qui devait être normalisée et donc qu'il y avait une reconstruction d'usine.

M. Lemieux (Robert): Il y avait Blanc-Sablon...

M. Desbiens: Est-ce Blanc-Sablon?

M. Lemieux (Robert): ...dont la construction est sur le point d'être terminée.

M. Desbiens: Oui.

M. Lemieux (Robert): Il y a une usine qui sera construite à Rivière-Saint-Paul cet été et il y a une usine qui sera construite à Harrington Harbour - en fait, ce sont des bâtiments qui remplacent des usines existantes - cet été; il y a Middle Bay qui nous a présenté un projet de normalisation de l'usine actuelle. Les coûts pour la normalisation de ces usines vont être assumés par le ministère.

M. Desbiens: Par le ministère.

M. Lemieux (Robert): Oui.

M. Desbiens: C'est le montant prévu que je voulais avoir.

M. Lemieux (Robert): C'est autour de 3 000 000 \$. 3 300 000 \$.
(19 heures)

M. Desbiens: D'accord..

Loi sur la transformation des produits marins

Concernant la Loi sur la transformation des produits marins, le ministre a tenu une consultation dans les trois régions maritimes du Québec au mois de Janvier dernier, et il a constaté que les ouvriers d'usines, à ce qu'on me dit, étaient favorables à cette loi et que les pêcheurs s'y opposaient. Le 25 janvier, dans un communiqué, le ministre concluait et je cite: "Des solutions satisfaisantes pourront sûrement être apportées aux inquiétudes soulevées lors des consultations." Est-ce qu'à ce moment-ci le ministre est en mesure de nous faire un bilan?

M. Picotte: Oui, M. le Président. Vous savez que la loi C-51 a été votée par le gouvernement pour faire en sorte que le poisson que nous pêchons sur le territoire québécois et qui est acheminé au débarquement en territoire québécois puisse être transformé en territoire québécois. De là l'obligation pour ceux qui amènent le poisson de le vendre à des usines québécoises. L'usine québécoise doit les transformer avec ses ouvriers et additionner des semaines au travail que font déjà les ouvriers de ce milieu. Malheureusement, ce sont des semaines trop courtes à cause des quotas qu'on obtient. Cela permet évidemment de faire travailler davantage les gens dans un milieu où le taux de chômage est sensiblement élevé.

Cela dit, au moment de l'application de la loi, en faisant le tour des gens concernés, j'avais pris l'engagement après au moins un an d'usure de la loi - si je peux dire ainsi - de retourner consulter les gens pour leur demander... Il y avait des gens réticents qui disaient: Des fois, on a un meilleur prix si on va à un autre endroit, si on va au Nouveau-Brunswick, etc. Il y avait même des propriétaires d'usines au Québec qui étaient du Nouveau-Brunswick et qui préféraient faire transformer leur poisson au Nouveau-Brunswick. Alors j'ai dit: On va examiner la loi au bout d'un an et on va vérifier si, effectivement, il n'y a pas de changements à apporter, compte tenu qu'une loi n'est pas parfaite. On a fait une vaste consultation auprès des travailleurs d'usines, des pêcheurs, des propriétaires d'usines et, en général, je pense que notre loi est bien acceptée.

Il y a quelques failles et voici ce que je vais corriger à l'intérieur de la loi qui nous

permettra d'améliorer la situation. À la suite des recommandations faites par les gens de mon ministère après ces consultations, j'ai annoncé les décisions suivantes. Premièrement, l'aiglefin, la merluche, les plies rouge et grise, l'aiguillât commun, le hareng, l'éperlan et le caplan seront soustraits à la loi pour l'année 1989. Ces espèces sont débarquées en faibles quantités ou dans des régions où les facilités de transformation sont insuffisantes. J'ai donc fait en sorte que ces espèces, à cause d'une faible quantité et aussi à cause d'un manque de facilité pour les transformer dans ces régions, soient complètement exemptées de la loi pour l'année 1989.

M. Desbiens: Uniquement pour cette année?

M. Picotte: Oui, on verra par la suite s'il y a lieu de changer des choses qui permettraient, soit de reprendre la transformation de ces espèces-là, soit de prolonger l'exemption, le cas échéant. On ajustera en cours de route.

Deuxièmement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation collaborera à la mise en place par l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec d'une structure d'information sur les prix du poisson au débarquement au Québec et au Nouveau-Brunswick. Souvent, les gens disaient: Je pourrais avoir un meilleur prix au Nouveau-Brunswick qu'ici au Québec. Et quand on vérifiait quelques semaines après, ce n'était pas exact, ils n'auraient pas eu de meilleur prix. Mais, compte tenu que les pêcheurs ne sont pas nécessairement au courant des prix, ils ont toujours l'impression qu'ils auraient pu avoir un meilleur prix ailleurs. Donc, avec l'Alliance des pêcheurs commerciaux, mise en place d'une structure d'information sur les prix du poisson au débarquement, autant au Québec qu'au Nouveau-Brunswick. Et si, effectivement, les pêcheurs avaient raison, ça va au moins informer les industriels de ce qui se paye ailleurs et de ce qu'ils devraient payer aux pêcheurs.

Troisièmement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation visera à établir avec l'Association québécoise des industriels de la pêche un système d'information rapide sur les quantités et les espèces débarquées qui ne trouvent pas preneur localement pour que d'autres transformateurs intéressés puissent les acquérir rapidement. Il se peut qu'à l'occasion d'un débarquement *une* usine dise: J'ai déjà suffisamment d'espèces à traiter et suffisamment de travail; je ne peux pas ou je n'ai pas de marché pour ça. On aura un système d'information rapide pour lui dire qu'il y a d'autres transformateurs dans un arrondissement intéressant qui sont prêts à procéder à la transformation de son poisson.

Quatrièmement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fournira des renseignements aux pêcheurs afin qu'ils soient mieux protégés lors des transactions avec

des acheteurs itinérants.

Enfin, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mettra sur pied deux comités tripartites - l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, l'Association québécoise des industriels de la pêche, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - afin, dans un cas d'assurer le suivi de l'application de la loi en 1989 et, dans l'autre cas, d'établir les lignes directrices des actions à prendre à moyen terme pour favoriser l'établissement de prix équitables pour les débarquements au Québec.

Cette consultation a été faite en collaboration avec mes collègues dans les régions maritimes qui nous ont donné toute l'assistance nécessaire. J'ai eu l'occasion d'en discuter à maintes reprises avec le député de Duplessis qui, lui aussi, a participé à cette consultation et qui m'a fait des suggestions. Finalement, tous les gens du milieu, y compris les transformateurs, les industriels, les pêcheurs et les travailleurs, nous ont fait des suggestions que nous trouvons intéressantes.

Cela devrait régulariser de beaucoup la situation de la loi C-51 pour l'année 1989. J'ajoute ceci: Il faudra que cette loi soit continuellement en état de changement pour bien l'adapter aux circonstances et pouvoir l'améliorer. Il faut s'assurer qu'on ne se retrouvera pas dans des situations où le poisson est pêché chez nous et transporté ailleurs pour être transformé et que nous, finalement, on regarde passer le train. Il faut éviter que nos gens soient réduits à l'assurance-chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale parce qu'ils n'ont pas travaillé assez de semaines dans leur usine.

Juste pour vous donner un exemple, hier, il y a deux camions qui ont été interceptés, en allant faire transformer du crabe au Nouveau-Brunswick. On a vérifié rapidement, il y a des usines québécoises qui étaient prêtes à prendre immédiatement le contenu de ces camions pour le transformer. Je préfère faire travailler les gens du Québec pour du poisson pêché dans notre milieu plutôt que de faire travailler des gens du Nouveau-Brunswick et éviter que nos gens soient réduits à l'aide sociale ou aux prestations d'assurance-chômage. C'est préférable, on ne nous en voudra surtout pas pour ça. Je me rappelle avoir discuté, entre autres, avec un pêcheur qui me disait: Je n'ai à peu près rien pour la quantité de poissons que je pêche - je pense que c'était de la plie - j'aurais avantage à envoyer mon poisson au complet dans les marchés de New York. Ce serait beaucoup plus payant, je perdrais beaucoup moins. On a examiné la situation et dans des cas bien précis, ça s'est avéré exact. Notre but n'est pas de faire perdre de l'argent aux pêcheurs, mais de donner le plus possible du travail aux gens du Québec. Pour une situation comme celle-là où c'est vrai qu'il y avait une grosse perte, on a donc procédé à l'exemption de cette espèce pour permettre aux

pêcheurs d'obtenir un meilleur prix. Cela vaut pour certaines espèces, mais surtout pas pour toutes les espèces. C'est le cas pour la plie rouge et la plie grise que je viens de mentionner, mais l'autre plie, on la transforme au Québec parce que c'est intéressant de le faire.

M. Desbiens: Vous parlez des deux camions qui ont été interceptés. Vous avez toujours la liste que vous nous aviez fournie l'autonne dernier, six techniciens à temps partiel et quatre inspecteurs à temps plein pour l'application de la loi?

M. Lemieux (Robert): On vient de procéder à l'engagement de neuf occasionnels pour appliquer cette loi. Ce sont des jeunes qui sortent de l'école de police à Rimouski, qui veulent obtenir un DEC en techniques policières et cela leur permet effectivement de l'obtenir. Ces gens-là doivent faire un stage pratique pour obtenir leur DEC et cette école vient d'accepter que le stage au ministère de l'Agriculture pour appliquer cette loi serait suffisant pour l'obtenir.

M. Desbiens: Ce sont neuf occasionnels qui s'ajoutent aux six que vous aviez déjà? Vous aviez mentionné qu'il y avait six techniciens à temps partiel et quatre inspecteurs à temps plein.

M. Lemieux (Robert): On a neuf occasionnels qui travaillent et qui s'ajoutent aux six qui sont du personnel permanent, qui consacrent une partie de leur temps, partiellement, à cette opération, mais qui ont évidemment d'autres fonctions et d'autres occupations.

M. Desbiens: Les quatre inspecteurs à temps plein sont toujours en service.

M. Lemieux (Robert): Ce sont des gens du personnel du ministère, des permanents.

M. Desbiens: Ce sont des permanents toujours là. Vous en ajoutez neuf à temps partiel. Cela veut dire que vous constatez, finalement, qu'il manquait de personnel pour l'application de la loi. Il y a eu, l'année dernière, sur la liste que vous nous avez fournie...

M. Lemieux (Robert): Effectivement, vous avez raison. C'est pour donner une meilleure couverture pour l'application de cette loi-là.

M. Desbiens: Vous considérez qu'avec ce personnel ce sera maintenant suffisant pour une bonne application de la loi.

M. Lemieux (Robert): On considère que cela va nous permettre de faire du bon travail dans ce secteur-là.

M. Desbiens: Il côtoie le ministre, lui.

M. Lemieux (Robert): Et cela devrait être suffisant pour s'occuper de l'application de cette loi-là.

M. Desbiens: Vous mentionnez, sur la liste d'infractions, 25 infractions, dont 11 exploitants ne détenant pas le permis requis par la loi. Onze, c'était concernant le transport de produits non transformés et il y a eu trois saisies. Est-ce que des poursuites ont été intentées après ces constatations d'infractions?

M. Picotte: M. le Président, dans ces cas-là, ce qu'il faut se dire, c'est que, quand nous procédons à une saisie ou à une arrestation comme telle, lorsque nous pouvons immédiatement orienter les gens vers une usine pour fins de transformation, à partir de ce moment-là le produit est transformé et il n'y a pas de poursuite comme telle. Il y a seulement une poursuite, pour l'instant, qui devrait être entendue au début de juin, à ce qu'on me dit en ce qui concerne cette loi-là.
(19 h 15)

Vous vous rappellerez qu'à la page 3 de mon discours je disais bien: "Les inspecteurs chargés de ce travail ont agi plus dans un esprit de persuasion du milieu que dans un esprit de coercition." Autrement dit, on est en train d'expérimenter une loi qui est contraignante, on l'admet. Je demande aux inspecteurs qui ont à la faire appliquer d'essayer de persuader les gens jusqu'à ce que ce soit bien rôdé de faire transformer au Québec, de les inciter à y aller, de les envoyer là quand... Évidemment, on en intercepte. Maintenant, il y a des cas où on achemine aussi des gens vers les tribunaux. C'est le cas d'un Individu dont la cause sera entendue au mois de juin.

Rachat des permis de pêche commerciale au saumon

M. Desbiens: M. le Président, le temps achève, je vais aborder un autre sujet, le rachat des permis de pêche commerciale au saumon. Il reste 35 Gaspésiens et 10 Nord-Côtières qui ont des permis de pêche commerciale au saumon. Dans le tableau que vous nous fournissez, à l'annexe A, en 1986-1988 il n'y aurait eu aucun rachat de permis. En Gaspésie et sur la Côte-Nord, B y en a eu un en 1986 et trois en 1988.

M. Picotte: M. le Président, c'est mon collègue, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui a fait une demande au ministre des Finances dans le but d'obtenir une somme pour faire le rachat de permis de pêche commerciale au saumon, sur une base volontaire. Si, depuis un an et demi ou deux ans, R ne s'est pas passé grand-chose, c'est pour la raison suivante. Comme vous le savez, on avait un cas devant les tribunaux pour lequel un jugement a été rendu, à savoir que le juge reconnaissait, si ma mémoire

est fidèle - je vous dis cela sous toute réserve - que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pouvait empêcher quelqu'un de pêcher le saumon, mais, s'il le faisait, il devait offrir à l'individu qu'il empêchait de pêcher le saumon le rachat de ses équipements. C'est à la suite de ce jugement que nous attendions que j'ai proposé au ministre des Finances d'avoir une politique, un programme de rachat des permis de pêche commerciale sur une base volontaire. Cela veut dire à toutes fins utiles que, lorsque le discours sur le budget sera prononcé, si le ministre des Finances acquiesce à ma demande, un programme sera mis sur pied, qui incitera les pêcheurs commerciaux de saumon à en arriver à une entente avec le ministère pour le rachat de leur permis de pêche commerciale. Ce sera fait sur une base volontaire.

En fin de semaine, dans la région de la Gaspésie, j'ai rencontré des gens, entre autres, M. Bujold, le président de l'Association des pêcheurs commerciaux, qui me disait qu'il est possible que certains individus veuillent procéder à la vente de leur permis au ministère. Mais, pour d'autres, il n'est pas aussi clair qu'on ne voudrait pas continuer cette tradition ancestrale. À partir de ce moment-là, quand j'aurai ma réponse et quand je saurai si le ministre des Finances accepte de donner un montant d'argent au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche via ce programme, j'offrirai cette possibilité aux pêcheurs commerciaux. Si on en rachète cinq, six, huit, dix ou douze - je n'en ai aucune idée - à partir de ce moment-là, ce seront des pêcheurs commerciaux qui ne seront pas là et qui auront vendu leur permis et leurs agrès au ministère à la suite d'une entente de gré à gré. Cela n'empêchera pas mon collègue, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en termes de défense et de protection de la ressource, d'empêcher les gens de pêcher le saumon, sauf qu'il leur offrira la possibilité de racheter leurs permis. S'ils ne le désirent pas, les gens devront se comporter selon les exigences établies par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Desbiens: Sur quoi sont basées les évaluations pour le rachat de permis comme ça? C'est une demande des gens ou quoi? Y a-t-il une évaluation de faite par le ministère?

M. Picotte: Le ministère est en train de procéder à une évaluation, à savoir quels devraient être les montants d'argent offerts à ces pêcheurs. On a une certaine difficulté, je dois vous dire, et ce pour une raison bien simple. C'est que, généralement, la façon de procéder à des rachats, c'est de regarder, d'abord, ce que valent les équipements. Deuxièmement, c'est de regarder aussi quel est le revenu de ces gens lorsqu'ils pratiquent la pêche commerciale. Là, il y a une difficulté. Quand on rencontre certains de ces pêcheurs, ils nous disent: Écoutez, cela

n'a pas de bon sens, on ne fait pas d'argent avec nos permis, on ne gagne pas de revenus, le ministère devrait faire des efforts pour nous assurer un revenu. Bon. Alors, j'écoute ce qu'ils me disent, évidemment, et je fais des vérifications. Quand on leur parle de rachat de permis, parfois les mêmes individus nous disent: Vous savez, vous m'enlevez mon gagne-pain; moi, je faisais beaucoup d'argent avec ça, je vivais grassement avec ça. Donc, c'est quoi le milieu? Quand me dit-on la vérité? Quand Hs me disent qu'ils ne font pas d'argent et qu'il faudrait les aider ou quand ils me disent qu'ils vivent grassement et que, si on les rachetait, H faudrait leur donner le gros prix? Je me dis: Peut-être que la façon de vérifier cela, c'est de regarder leur déclaration de revenus. Mais, comme on sait, je ne peux pas demander à mon collègue et je ne demanderai pas à mon collègue du Revenu de me fournir les rapports d'impôts, il n'en a pas le droit, je ne lui demanderai pas ça et je ne veux rien savoir de ça. Si, sur une base volontaire, les gens veulent nous montrer leur rapport d'impôts, ils peuvent le faire. On pourrait s'ajuster en conséquence.

On cherche une formule qui serait intéressante et équitable et je dois vous dire qu'il y a une grande marge entre ce qu'ils déclarent comme revenu et, parfois, l'aide qu'ils nous demandent parce que leur revenu n'est pas suffisant. Je pense que c'est de bonne guerre. Il ne faut pas blâmer les gens pour ça. Il faut essayer avec eux, je dis bien avec eux, non pas avec d'autres, il faut essayer de s'asseoir avec eux et regarder ce qui pourrait être équitable aussi sur la base d'un certain nombre d'années puisque, dans certains cas, il y avait des gens qui vivaient, en tout cas, d'une certaine façon, de cette profession.

M. Desbiens: Quelle enveloppe le ministre a-t-il demandée au ministre des Finances?

M. Picotte: Malheureusement, je ne peux pas vous fournir ce renseignement. Je vais vérifier si je peux te faire et je pourrai vous faire parvenir l'information.

M. Desbiens: Une dernière question, toujours sur le même tableau. Au bas, H y a une note d'inscrite. On dit que dans le programme en cours il reste 35 permis en Gaspésie et 10 sur la Côte-Nord. Les autres pêcheurs, soit 200 sont localisés sur la Moyenne et Basse-Côte-Nord. Pour ceux-là, il n'est pas prévu de racheter leurs agrès de pêche à brève échéance.

M. Picotte: Sur la Basse et la Moyenne-Côte-Nord on leur donne l'autorisation de pêcher. Il n'y a pas de problème. Hs continuent d'exercer...

M. Desbiens: Ils continuent de pêcher.

M. Picotte: Le problème en Gaspésie, c'est

qu'on leur défend de pêcher. Ils ont des agrès, un permis et on leur dit: Vous ne pêcherez pas à cause de la ressource. C'est en ce sens qu'on dit qu'on devrait avoir une formule de compensation. Mais sur la Basse et la Moyenne-Côte-Nord, évidemment, les gens ont le droit de pêcher. Ils pêchent et ils ont l'air de se faire un salaire intéressant.

M. Desbiens: M. le Président, étant donné qu'on a déjà dépassé notre temps, je veux remercier le ministre et tous ses fonctionnaires pour les réponses qu'ils ont voulu nous accorder. Je sais que, malheureusement, je n'ai pas encore convaincu le ministre de voter séparatisme. Cela viendra peut-être un jour. On ne sait jamais. On en voit à Ottawa qui regrettent de ne pas avoir voté oui au référendum.

M. Picotte: M. le Président, je m'associe à mon collègue de Dubuc pour remercier l'ensemble des collègues de cette commission pour leur contribution et leur participation, de même que mes fonctionnaires, vous, M. le Président, qui avez fait du bon travail - on ne s'est pas chicanés - de même que ceux qui vous assistent, ainsi que le personnel de mon cabinet et le chercheur de mon collègue de l'Opposition. À ce dernier, je dis ceci: Il devra utiliser la même méthode pour me convaincre de la séparation du Québec que j'utilise pour convaincre M. Siddon de nous donner l'accès à la zone de 200 milles. Parfois, c'est plus long dans certains cas que dans d'autres. Je pense que je serai encore plus long à convaincre que M. Siddon ne le sera - parce qu'on court une chance que M. Siddon change, à un moment donné. D'une élection à l'autre, on peut changer le gouvernement, donc il ne sera peut-être plus là, tandis que, moi, je risque d'être là encore longtemps, même si je ne suis pas député, avant de voter pour le référendum, oui ou non.

M. Desbiens: Il me semblait que le ministre, M. le Président...

M. Picotte: La patience est une qualité hors de l'ordinaire. Vous savez ça, mon collègue.

M. Desbiens: Il me semblait qu'on avait reconnu que ce n'était pas une question d'homme, c'est une question de système.

Le Président (M. Richard): Si vous me le permettez, avant que vous ne recommenciez trop. Le programme 10 est donc adopté. Je vous remercie bien, mesdames et messieurs, de votre présence et de votre participation.

Nous ajournons donc nos travaux à demain. La commission siégera le jeudi 20 avril, à 10 heures, cette fois à la salle Louis-Joseph-Papineau.

(Fin de la séance à 19 h 27)